

**COOPERATION CAMEROUN -
BANQUE MONDIALE**

*Avance de Préparation du Projet
d'Appui à la Réforme du Secteur de
l'Éducation au Cameroun*

**CAMEROON - WORLD BANK
COOPERATION**

*Advance Agreement for the
Preparation of the Proposed
Education Reform Support Project*

PROJECT PREPARATION ADVANCE NO. V0950

UNITE DE COORDINATION

CADRE DE PLANIFICATION DES PEUPLES AUTOCHTONES (CPPA)



Janvier 2017

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES ABBREVIATIONS ET ACRONYMES.....	3
RESUME EXECUTIF	5
EXECUTIVE SUMMARY	8
1.1. JUSTIFICATION DU CPPA.....	11
1.2. METHODOLOGIE	11
1.2.1. <i>Revue documentaire</i>	11
1.2.2. <i>Consultation des populations pygmées, bororos et autres parties prenantes</i>	11
- BRÈVE DESCRIPTION DU PAREC.....	16
1.1 OBJECTIF ET APPROCHE	16
1.2 DUREE ET COMPOSANTES DU PAREC.....	16
1.3 ZONES D'INTERVENTION DU PROJET.....	19
- CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL SUR LES DROITS DES POPULATIONS AUTOCHTONES AU CAMEROUN ...	19
3.1. PRINCIPAUX INSTRUMENTS INTERNATIONAUX RATIFIES PAR LE CAMEROUN SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES	19
3.2. CADRE JURIDIQUE NATIONAL SUR L'ÉDUCATION CHEZ LES POPULATIONS AUTOCHTONES.....	19
3.3. CADRE INSTITUTIONNEL RELATIF AUX POPULATIONS AUTOCHTONES	19
3.4. POLITIQUE OPERATIONNELLE 4.10 SUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES	20
3.5. COMPARAISON DE LA POLITIQUE NATIONALE ET DE L'OP 4.10 SUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES	21
4. PROFIL DES POPULATIONS AUTOCHTONES DANS LA ZONE DU PROJET.....	22
4.1. LOCALISATION DES PYGMEES ET BOROROS AU CAMEROUN.....	22
4.2. CONDITIONS DE DE VIE PYGMEES ET BOROROS AU CAMEROUN	22
4.2.1. <i>Pygmées</i>	22
4.2.2. <i>Bororos</i>	23
4.3. ÉDUCATION CHEZ LES PYGMEES ET BOROROS AU CAMEROUN.....	23
5. IMPACTS DU PROJET SUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES	26
5.1. IMPACTS POSITIFS	26
5.2. IMPACTS NEGATIFS	26
5.3. MESURES D'ORDRE GENERAL	27
6. PROCESSUS DE CONSULTATION DES PYGMÉES ET DES BOROROS DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....	28
6.1. CADRE DE CONSULTATION LIBRE ET PREALABLE	28
6.2. CADRE DE PARTICIPATION DES PYGMEES ET DES BOROROS.....	28
6.3. AVIS DES PYGMEES ET DES BOROROS SUR LE PROGRAMME	29
6.3.1. <i>Avis sur le programme</i>	29
6.3.2. <i>Problèmes rencontrés dans le secteur de l'éducation chez les pygmées et les bororos</i>	29
6.3.3. <i>Attentes et craintes liées au projet</i>	30
6.3.4. <i>Stratégie d'intégration</i>	31
6.3.5. <i>STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DES PPA</i>	31
6.3.6. <i>Conclusion</i>	31
7. CRITÈRES ET CADRE POUR LA PRÉPARATION D'UN PLAN D'ACTION EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES (PPA)	31
7.1. CADRAGE ET OBJECTIF DU PPA	31
7.2. APPROCHE DE REALISATION ET CONTENU DES PPA.....	32
7.3. MODALITES DE DIVULGATION POUR LES PPA ET LE CPPA.....	32
7.4. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DES PPA.....	32
7.5. PROVISION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PPA	33

8. ANALYSE SUCCINCTE DE LA STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET PAR RAPPORT À LA MISE EN ŒUVRE DU CPPA.....	33
9. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES	33
10. MÉCANISME OPÉRATIONNEL DE SUIVI - ÉVALUATION DU CPPA	33
10.1. PLAN D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET RESPONSABILITE DE MISE EN ŒUVRE.....	33
10.2. PLAN DE PARTICIPATION ET D'IMPLICATION DES PYGMEES ET BOROROS.....	34
10.3. PLAN DE SUIVI-EVALUATION DU CPPA, RESPONSABILITE ET REPORTING	34
11. BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DU CPPA.....	35
BIBLIOGRAPHIE.....	37
ANNEXES.....	38
ANNEXE 1 : TERMES DE RÉFÉRENCE POUR L'ÉLABORATION CADRE DE PLANIFICATION DES PEUPLES AUTOCHTONES (CPPA)	38
ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES	41
ANNEXE 3 : COMPTES RENDUS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES AVEC LES POPULATIONS DES CAMPEMENTS PYGMEES ET DES VILLAGES HOTES	41

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Vision, des objectifs et des principales actions envisagées dans chaque composante	17
Tableau 2: Lecture comparée de la réglementation nationale et de l'OP 4.10 sur les populations autochtones.....	21
Tableau 3: Statistiques sur les élèves Baka et Bororos dans la région de l'Est pour l'année 2016 - 2017	26
Tableau 4: Synthèse des problèmes rencontrés dans le secteur de l'éducation par les communautés Baka et Bororo rencontrées dans la région de l'Est	29
Tableau 5: Budget de mise en œuvre du CPPA	35

LISTE DES ABBRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AP	Animateur Pédagogique
APEE	Associations des Parents d'Élèves et d'Enseignants
CEFAID	Centre pour l'éducation, la formation et l'appui aux initiatives de développement au Cameroun
CEP	Certificat d'Études Primaires
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CPPA	Cadre de Planification en faveur des Populations Autochtones
DLI	Décaissements Basés sur les Résultats
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
FBP	Financement aux écoles Basé sur leurs Performances
FCFA	Franc de la Colonie Française d'Afrique
FONDAF	Foyer Notre Dame de la Forêt
IAEB	Inspecteur d'Arrondissement de l'Éducation de Base
ICE	Inspecteur de Coordination des Enseignements
MAPAPPY	Méthode d'Approche Participative des Populations Pygmées

MBOSCUDA	MBororo Social, Cultural and Development Association
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINEDUB	Ministère de l'Éducation de Base
OIT	Organisation Internationale de Travail
PAISS	Projet d'Appui aux Investissements dans le Secteur de la Santé
PAREC	Programme d'Appui à la Réforme du Secteur de l'Éducation au Cameroun
PDPP	Plans de Développement des Populations Autochtones Pygmées
PIDMA	Programme d'investissement et de Développement des Marchés agricoles
PNDP	Programme National de Développement Participatif (
PNFL	Produits Forestiers Non Ligneux
PPA	Plans d'actions en faveur des populations autochtones
PPAV	Plan pour les Peuples Autochtones et Vulnérables
PPAV	Plan pour les Peuples Autochtones et Vulnérables
PSFE	Programme Sectoriel Forêts-Environnement
PSFE	Programme Sectoriel Forêts-Environnement
RACOPY	Réseau Recherche-Actions Concertées Pygmées
SIGE	Système d'Information Gestion de l'Éducation
UCP	Unité de Coordination du Projet
ZEP	Zones d'Éducatons Prioritaires

RESUMÉ EXÉCUTIF

▪ Bref aperçu sur le Projet

Le Gouvernement de la République du Cameroun, à travers le Ministère de l'Éducation de Base (MINEDUB), prépare le Programme d'Appui aux Réformes de l'Éducation au Cameroun (PAREC). Ce Programme vise à améliorer l'équité et la qualité de l'enseignement primaire avec une attention particulière pour les zones défavorisées définies sur la base des besoins et à renforcer le pilotage au niveau du secteur. Il entend également soutenir le gouvernement dans sa volonté de mettre en œuvre des réformes prévues dans la stratégie du secteur de l'éducation et de la formation.

Le PAREC s'étendra sur une période de cinq ans (2018-2022) et comprend deux composantes à savoir : (i) Composante 1 : Soutien aux réformes dans le secteur de l'éducation avec deux sous composantes dont la Sous-composante 1.1 : Contribution à l'amélioration de la qualité de l'éducation par des appuis à des décaissements basés sur les résultats (DLI) et la Sous-composante 1.2 : Amélioration de l'efficacité dans le pilotage des écoles à travers le Financement aux écoles Basé sur leurs Performances (FBP) ; et (ii) Composante 2 : Renforcement institutionnel et gestion du projet avec deux sous composantes dont la Sous-composante 2.1 : Études, la Sous-composante 2.2 : Vérification des DLI et la Sous-composante 2.3 : Renforcement des capacités et appuis techniques. La composante 1 est celle qui pourrait avoir des répercussions sur les populations autochtones et marginales.

Le PAREC s'articulera sur les activités : (i) Recrutement des enseignants au primaire ; (ii) Formation des enseignants au nouveau curriculum ; (iii) Livres scolaires ; (iv) Acquis scolaires ; (v) Système d'Information Gestion de l'Éducation (SIGE) ; (vi) Développement du préscolaire. La PAREC compte couvrir les **Zones d'Éducatrices Prioritaires (ZEP)** et les **régions de l'Ouest (Noun) et du Nord-ouest**, où l'on trouve certaines poches de populations marginales (pygmées et bororos).

▪ Contexte et objectifs du CPPA

Le Cadre de planification des peuples autochtones (CPPA) répond aux exigences de la politique de sauvegarde OP 4.10 sur les populations autochtones pour assurer la prise en compte des populations autochtones pygmées et des populations marginales bororos dans la mise en œuvre du projet. Cette politique vise à réduire la pauvreté et à promouvoir un développement durable, qui respecte pleinement la dignité, les droits humains, les systèmes économiques et les cultures des populations autochtones, de façon qu'elles bénéficient des avantages sociaux et économiques compatibles avec leur cadre culturel, et qu'elles ne souffrent pas d'effets néfastes au cours du processus de développement. Dans le cadre du Projet, les populations autochtones susceptibles d'être affectées sont les pygmées et bororos. Les bororos ne sont pas des peuples autochtones mais ils sont traités dans le cadre de ce document en tant que groupe marginalisé au Cameroun.

La démarche méthodologique s'est fortement appuyée sur la revue documentaire et la consultation de pygmées et des bororos, des acteurs institutionnels intervenant dans le secteur de l'éducation et de l'encadrement scolaire des pygmées et des bororos. La mission s'est globalement déroulée du 15 septembre au 09 octobre 2017.

▪ Éligibilité des pygmées et bororos en tant que populations autochtones

Au regard des dispositions juridiques nationales, le Cameroun fait partie des pays qui appliquent peu la protection et la promotion des peuples autochtones. En effet, le pays ne dispose pas de textes juridiques spécifiques sur les peuples autochtones. Toutefois, la loi fondamentale camerounaise symbolisée par la Constitution du 18 janvier 1996, adoptée par la loi n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972 dispose dans son préambule que : « *l'État assure la protection des minorités et préserve les droits des populations autochtones conformément à la loi* ». Cette disposition reconnaît à certaines communautés des droits immémoriaux sur certaines terres : cas des communautés pygmées. La Constitution reconnaît en outre l'égalité de tous les camerounais en droits et en devoirs et dispose que « *l'État assure à tous les citoyens les conditions nécessaires à leur développement* ». Selon l'article 2 de

la Constitution, la République du Cameroun « reconnaît et protège les valeurs traditionnelles conformes aux principes démocratiques, aux droits de l'homme et à la loi ».

Aux fins d'application de l'OP 4.10, l'expression « populations autochtones » est employée au sens générique du terme pour désigner un groupe socioculturel vulnérable distinct présentant, à divers degrés, les caractéristiques suivantes : a) les membres du groupe s'identifient comme appartenant à un groupe culturel autochtone distinct, et cette identité est reconnue par d'autres ; b) les membres du groupe sont collectivement attachés à des habitats ou à des territoires ancestraux géographiquement délimités et situés dans la zone du projet, ainsi qu'aux ressources naturelles de ces habitats et territoires⁷ ; c) les institutions culturelles, économiques, sociales ou politiques traditionnelles du groupe sont différentes de celles de la société et de la culture dominantes ; et d) les membres du groupe parlent un langage souvent différent de la langue officielle du pays ou de la région.

Cette politique est tout aussi applicable à des groupes ayant perdu «leur ancrage collectif dans des habitats géographiquement circonscrits ou des territoires ancestraux situés dans la zone du projet» pour cause de départ forcé.

▪ **Caractéristiques et scolarisation chez les pygmées et des bororos**

Les populations autochtones du Cameroun sont les pygmées appartenant à trois grands groupes à savoir : (i) les Baka estimée entre 70 000 et 100 000 personnes et rencontrés dans la région de l'Est, au niveau des départements de la Boumba-et-Ngoko (Gari Gombo, Moloundou, Salapoumbé, Yokadouma) du Haut-Nyong (Messok, Lomié, Ngoyla, Dja Mindourou, Dimako) et de la Kadey (Mbang) et dans la région du Sud où ils sont établis dans le département du Dja-et-Lobo (Djoum, Mintom, Meyomessi, Oveng, Bengbis) ; les Bagyéli et Bakola évalué entre 10 000 et 30 000 âmes, sont rencontrés dans la région du Sud, départements de l'Océan (de Lekoundje, Bipindi, Nyete, Akom II, Kribi, Campo et Lolodorf) et de la Vallée du Ntem (Ma'an) ; (iii) les Bedzang estimée à moins d'un millier de personnes, sont rencontrés dans la région du Centre, au nord-ouest du département du Mbam-et-Kim (Ngambe Tikar). Les bororos, éleveurs nomades / transhumants et des marchands, estimés à près de 1,5 million d'habitants, sont disséminés dans les régions septentrionales (Extrême-nord, Nord et Adamaoua) et dans les régions du Nord-ouest, de l'Ouest et de l'Est.

Le niveau d'instruction chez les enfants autochtones est faible, plus particulièrement chez les filles, et un nombre élevé d'enfants accuse plusieurs années de retard au niveau du primaire. Le taux d'abandon de l'école par les enfants autochtones reste élevé.

Plusieurs facteurs expliqueraient cette situation : le calendrier et les horaires rigides de l'enseignement formel, le déplacement constant des pygmées et des bororos d'un campement à un autre, sévices corporels et humiliation des enfants pygmées et bororos de la part de leurs camarades et des enseignants, la non gratuité de l'école même dans les zones habitées par ces groupes sociaux notamment avec l'institution des frais des Associations des Parents d'Élèves et d'Enseignants (APEE), l'absence de cadres tant formels qu'informels visant à assurer l'éducation à la fois des jeunes et des adultes appartenant aux communautés autochtones et marginales, l'insuffisance des établissements scolaires au niveau des campements, l'insuffisance du personnel enseignant dans les établissements en zone enclavée.

Malgré l'important rôle joué par le système d'éducation de base axé sur les techniques « ORA », ce système souffre encore d'un manque de reconnaissance et d'appui suffisants du Gouvernement de la République. De manière globale, des insuffisances quantitatives et qualitatives aussi bien dans les CEB que dans les établissements scolaires en termes d'infrastructures, de ressources humaines et de fonctionnement ont été enregistrées et méritent une attention particulière des autorités camerounaises. Le nombre d'élèves Baka enregistrés dans les établissements primaires de la région de l'Est pour l'année 2016 – 2017 est estimé à 6 526 élèves. Aucune statistique n'existe sur les élèves bororos.

Le recrutement et le déploiement des enseignants envisagés à travers le territoire national permettront de résorber le déficit de personnel enseignant observé dans les établissements fréquentés par les pygmées et

les bororos. De plus, l'amélioration de l'accessibilité et de la disponibilité du manuel scolaire va améliorer significativement la qualité de la formation des enfants de ces groupes sociaux.

Le recrutement des enseignants parmi les communautés autochtones (pygmées et bororos) permettra non seulement de réduire le chômage au sein des jeunes pygmées et bororos, mais leur donnera un sentiment d'estime en soi. Leur déploiement dans les établissements fréquentés par leurs pairs, pourra constituer un stimulus pour les parents d'envoyer leurs enfants à l'école, donnera plus de confiance aux enfants qui se retrouveront en leurs enseignants ; ceci contribuerait significativement à la diminution de la déperdition scolaire observée dans les établissements fréquentés par ces communautés.

La distribution des manuels scolaires constituera un élément de motivation des parents à envoyer leurs enfants à l'école et même pour les enfants à s'accrocher à l'école puisque disposant des livres comme tous les autres enfants. En effet, les communautés pygmées et bororos sont globalement pauvres.

Les actions envisagées dans le cadre du projet n'ont pratiquement pas d'impacts négatifs significatifs sur les communautés pygmées et bororos. Toutefois, le développement des nouvelles pratiques au sein de ces communautés pourrait altérer les valeurs culturelles pygmées et bororos. Cette situation pourrait constituer une résistance à leur adhésion au programme. À cet effet, les actions de sensibilisation s'avèrent importantes voire capitales pour la réussite du programme au sein de ces communautés.

Par ailleurs, comme il a été observé lors du processus d'octroi des actes de naissance aux pygmées dans le cadre du pipeline Tchad-Cameroun, les manuels scolaires pourraient constituer une source d'activation de feu ou d'enroulement de cigarette traditionnelle si des mesures de protection de ces manuels ne sont pas prises. Aussi, ces manuels pourraient être revendus pour satisfaire d'autres besoins jugés plus important par ces communautés que la scolarisation. À cet effet, l'UCP devra développer un mécanisme pour assurer le suivi de l'usage effectif et efficace des manuels qui seront distribués aux enfants pygmées et bororos. Une forte sensibilisation aussi bien des enseignants que des parents et des élèves s'avère capitale sur ce sujet.

▪ **Actions à mener**

Au démarrage de la mise en œuvre du projet, les Plans d'actions en faveur des populations autochtones (PPA) devront être élaborés pour les zones retenues. Par exemple, recrutement des enseignants formés sur les méthodes pédagogiques adaptées aux populations pygmées, recrutement des enseignants en quantité suffisante, achats et sécurisation des ouvrages scolaires. Par ailleurs, la mise en œuvre du présent CPPA et des PPA devra se faire en collaboration avec les Délégations départementales des affaires sociales (MINAS) compétentes, ainsi qu'avec les représentants des pygmées et des bororos eux-mêmes. Un mécanisme de gestion des conflits devra être élaboré pour la mise en œuvre du projet, celui proposé dans le présent CPPA n'étant qu'une orientation. Les pygmées et les bororos devront être largement consultés dans les zones qui seront retenues par le projet, afin d'assurer qu'ils tirent le meilleur profit du projet et qu'ils en comprennent clairement les enjeux.

▪ **Budget de mise en œuvre du CPPA**

Le budget estimatif global de mise en œuvre du présent CPPA s'élève à **78 000 000 francs CFA ; soit 141 819 Dollars US¹ ; dont 24 millions de provision pour la mise en œuvre des PPA** Il comprend uniquement les coûts liés à l'élaboration des PPA, au renforcement des capacités des parties prenantes, et à l'évaluation à mi-parcours et en fin de Projet. Ce budget devra faire partie du coût global du Projet et être intégré dans les Plans de travail et de budget annuels (PTBA) pendant la mise en œuvre du Projet.

¹ 1 dollar = 550 Franc CFA

EXECUTIVE SUMMARY

▪ Brief Overview of the Project

The Government of the Republic of Cameroon, through the Ministry of Basic Education (MINEDUB), is preparing a Support Program for the Reform of Education in Cameroon (PAREC). This Program aims at improving equity and quality of primary education with particular attention to disadvantaged areas defined on the basis of needs and to strengthen its steering at the sector level. It also intends to support the Government the implementation of reforms earmarked in the education and training sector strategy.

PAREC will cover a five-year period (2018-2022) and encompasses two components: (i) Component 1: Support for reforms in the education sector with two subcomponents, including Subcomponent 1.1: Contribution to improving the quality of education through support for disbursements based on results (DLI) and Sub-component 1.2: Improving efficiency in managing schools through School Performances Based Funding (PBF); and (ii) Component 2: Institutional strengthening and project management with two subcomponents, including Subcomponent 2.1: Studies, Subcomponent 2.2: Audit of DLI and Subcomponent 2.3: Capacity Building and Technical Support. Component 1 is the one that could have an impact on indigenous and marginal populations.

PAREC will focus on the following activities: (i) Recruitment of primary level teachers; (ii) training of teachers on new curriculum; (iii) School books; (iv) School purchases; (v) Education Management Information System (EMIS); (vi) Pre-school development. PAREC plans to cover the **Priority Education Zones (ZEP)** West (Noun) and North West regions, where there are some pockets of marginal populations (Pygmies and Mbororos).

▪ Context and objectives of the CPPA

The Indigenous Peoples Planning Framework (CPPA) meets the requirements of the OP 4.10 safeguard policy on indigenous peoples to ensure the inclusion of indigenous peoples pygmy and marginal populations Mbororo in the implementation of the project. This policy aims at reducing poverty and promoting sustainable development that fully respects the dignity, human rights, economic systems and cultures of indigenous peoples, so that they should enjoy the social and economic benefits that are compatible with their cultural context. It equally ensures that they do not suffer adverse effects during the development process. Under the Project, indigenous populations that likely to be affected are Pygmies and Mbororos. The Mbororos are not indigenous peoples, but are treated within the framework of this document as a marginalized group in Cameroon.

The methodological approach relied heavily on the documents review and consultation of Pygmies and Mbororos, institutional actors intervening in the education sector and Pygmies and Mbororos school management. The mission was conducted from 15th September to the 9th October 2017.

▪ Eligibility of the Pygmies and Bororo as Indigenous peoples

In relation to the national legal arrangements, Cameroon is one of the countries that do not fully apply the protection and promotion of indigenous peoples. In effect, the country does not have specific texts on indigenous peoples. However, Cameroon's basic law which is symbolised by the Constitution of 18 January 1996, adopted by law n°96/06 of 18 January 1996 on the revision of the constitution of 1972, indicates in its preamble that : « *The State assures the protection of minorities and preserves the rights of indigenous people in conformity with the law* ». This disposition confers land rights to certain communities: the case of pygmies. The Constitution equally recognises the equality of all Cameroonians as concerns their rights and duties and states that: « *the State offers all citizens the necessary conditions for their development* ». According to article 2 of the Constitution, the Republic of Cameroon « *recognises and protects traditional values in conformity with democratic principles, human rights and the law* ».

In the context of OP 4.10, the expression « indigenous peoples » is used as a generic term describing a distinct socio-cultural vulnerable group at multiple levels with the following characteristics: a) group members are identified as belonging to a distinct indigenous group and the identity is recognised by

others; b) group members are collectively attached to ancestral habitats or territories which are geographically delimited and situated within a project zone, natural resources of the habitats and territories; c) the cultural, economic, socio-political and traditional institutions of the group are different from those of the dominant society or community; and d) members of the group speak a language that is often different from the region or country's official language.

This policy is also applicable to groups that have lost their collective adaptation in geographically determined ancestral habitats or territories situated within a project zone.

▪ **Characteristics and education (schooling) among Pygmies and Mbororos**

The indigenous peoples of Cameroon are the pygmies belonging to three major groups, namely: (i) the Baka estimated between 70,000 and 100,000 people and found in the East region, Boumba-et-Ngoko Division (Gari Gombo, Moloundou, Salapoumbé, Yokadouma), Upper Nyong Division (Messok, Lomié, Ngoyla, Dja Mindourou, Dimako) and Kadey Division (Mbang) and in the South region, Dja et Lobo Division (Djoud, Mintom, Meyomessi, Oveng, Bengbis); the Bagyéli and Bakola ranges from 10,000 to 30,000 and are found in the South region, Ocean Division (Lekoundje, Bipindi, Nyete, Akom II, Kribi, Campo and Lolodorf) and the Ntem Valley Division (Ma'an); (iii) Bedzang, estimated at less than a thousand people, are found in the Centre region, north-west of the Mbam-et-Kim Division (Ngambe Tikar). Mbororos, nomadic breeders and merchants who sometimes practice transhumance, are estimated at about 1.5 million inhabitants. They are scattered in the northern regions (Far North, North and Adamawa) and in the regions of the Northwest, West and East.

Educational levels among indigenous children are low, especially among girls, and a high number of children are several years behind at the primary level. They are also characterised by high rate of school dropout.

this situation is explained by several factors: rigid formal education timetable and schedules, constant movement of Pygmies and Mbororos from one camp to another, physical abuse and humiliation of Pygmy and Mbororos children by their comrades and teachers, the non-gratuity of the education even in the zones inhabited by these social groups especially with the institution of Parents Teachers Associations fees (APEE), the absence of formal and informal staff to ensure the education of both indigenous and marginalized youth and adults, few schools at the level of the camps, and inadequate teaching staff in remote areas.

Despite the important role played by the basic education system on "ORA" techniques, this system is not yet fully recognised by the Government of the Republic. Generally, there is quantitative and qualitative short in both basic education centre CEBs and schools in terms of infrastructure and human resources. This situation deserves the attention of the government. The number of Baka pupils enrolled in primary schools in the East region for 2016 - 2017 is estimated at 6,526 pupils. There are no statistics on Mbororos children.

▪ **Potential Project Impacts on Pygmies and Mbororos**

The recruitment and deployment of teachers envisaged throughout the national territory will reduce the deficit of teaching staff observed in schools attended by Pygmies and Mbororos children. In addition, improving the accessibility and availability of textbooks will significantly improve the quality of education for children of these social groups.

Recruitment of teachers from indigenous communities (Pygmies and Mbororos) will not only reduce unemployment among young Pygmies and Mbororos, but will also enhance their self-esteem. Their deployment in institutions attended by their peers can act as a stimulus for parents to send their children to school, give more confidence to the children who will be taught by them; this would contribute significantly in reducing school drop-out in schools attended by these communities.

The distribution of textbooks will be an element of motivation for parents to send their children to school and even for children to love school environment as they would possess books on just like all other children. Indeed, Pygmy and Mbororos communities are generally poor.

Actions envisaged within the framework of the project have practically no significant negative impacts on the Pygmy and Mbororos communities. However, the development of the process of integration of the proposed changes within these communities could alter some Pygmy and Mbororos cultural values. This situation could constitute resistance to their adherence to the program. To this effect, general awareness-raising actions are important and even crucial for the success of the program in these communities.

Moreover, as was observed in the process of granting birth certificates to pygmies under the Chad-Cameroon pipeline, textbooks could constitute material for igniting fire or rolling of traditional cigarettes if protection measures of these manuals are not taken. Also, these manuals could be resold to satisfy other needs than education, which may be deemed more important by these communities. **The PIU should develop** a mechanism to monitor the effective and efficient use of textbooks that will be distributed to Pygmy and Mbororo children. A strong sensitization programme for teachers, parents and pupils is essential.

- **Actions to be implemented**

At the start of project implementation, the Indigenous Peoples Action Plans (PPA) should be developed for the selected areas. Furthermore, the implementation of this CPPA and PPA should also be carried out in collaboration with the competent Divisional Delegations of Social Affairs (MINAS), as well as with the representatives of Pygmies and Mbororos. A conflict management mechanism will have to be developed for the implementation of the project, noting that the structure proposed in this CPPA is just an orientation. Pygmies and Mbororos should be widely consulted in the areas to be selected by the project to ensure that they benefit most from the project and that they clearly understand the issues.

- **CPPA Implementation Budget**

The overall estimated budget for the implementation of this CPPA is 78 000 000 CFA francs; or US \$ 141 819, of which 24 million is for the implementation of the PPA. It includes only costs related to PPA development, stakeholder capacity building, and mid-term and end of project or final evaluation. This budget shall form part of the overall cost of the Project and should be incorporated into the Annual Work Plan and Budget (PTBA) during the implementation of the project.

1.1. JUSTIFICATION DU CPPA

La Banque mondiale a développé une douzaine de politiques opérationnelles de sauvegarde environnementale et sociale parmi lesquelles la politique de sauvegarde sociale OP 4.10 sur les populations autochtones. L'OP 4.10 vise à réduire la pauvreté et à promouvoir un développement durable, qui respecte pleinement la dignité, les droits de la personne, les systèmes économiques et les cultures des populations autochtones, de façon qu'elles bénéficient des avantages sociaux et économiques compatibles avec leur cadre culturel, et qu'elles ne souffrent pas d'effets néfastes au cours du processus de développement.

Elle exige de l'emprunteur la préparation d'un Cadre de planification en faveur des populations autochtones (CPPA) dès la conception du projet ; d'où l'objet du présent document. Pendant la mise en œuvre du projet, l'emprunteur doit également préparer les Plans d'actions en faveur des populations autochtones (PPA).

Le présent CPPA est élaboré pour assurer la prise en compte des populations autochtones pygmées dans la mise en œuvre du projet. Il intègre également les populations bororos qui constituent l'un des principaux groupes marginaux au Cameroun. En effet, **le Gouvernement reconnaît six groupes de populations marginales au Cameroun à savoir les Pygmées, les Montagnards des Monts Mandara, les Bororos des régions de l'Adamaoua, du Nord, de l'Extrême-nord, de l'Est, de l'Ouest et du Nord-Ouest, les populations des criques et des îles, les populations déplacées à cause des catastrophes naturelles ou de la guerre, les populations transfrontalières** (décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement). Les termes de référence de la mission sont présentés en annexe 1.

1.2. MÉTHODOLOGIE

La démarche méthodologique s'est fortement appuyée sur la revue documentaire et la consultation de pygmées et des bororos, des acteurs institutionnels intervenant dans le secteur de l'éducation et de l'encadrement scolaire des pygmées et des bororos. La mission s'est globalement déroulée du 15 septembre au 09 octobre 2017.

1.2.1. REVUE DOCUMENTAIRE

La nature des documents consultés sont les suivants : (i) la note de présentation globale du PAREC ; (ii) la note sur la politique opérationnelle 4.10 de la Banque mondiale sur les populations autochtones ; (iii) les CPPA du Projet Filets Sociaux, du Projet d'investissement et de développement des marchés agricoles au Cameroun, du Projet de Programme d'investissement de renforcement et de mise à niveau des réseaux de transport de l'énergie électrique ; (iv) les différents documents présentant la vie des populations pygmées et bororos.

1.2.2. CONSULTATION DES POPULATIONS PYGMÉES, BOROROS ET AUTRES PARTIES PRENANTES

Les consultations publiques se sont déroulées du 18 au 20 septembre 2017 sous forme d'entretien avec les responsables administratifs et de réunion avec les pygmées et les bororos. Ainsi, les responsables des services régionaux du MINEDUB, du MINAS, de Plan Cameroon et de MBOSCUDA ont été rencontrés à Bertoua. En outre, les responsables des inspections d'arrondissement de l'éducation de base ont été rencontrés à Dimako, Doumè et Mandjou. Trois réunions ont été organisées dans les campements pygmées Mayos, Lossou et Bonando, et trois autres dans les campements bororos Ndembo, Bindia et Mandjou. Ces réunions ont regroupé les responsables des établissements scolaires où fréquentent les enfants pygmées et bororos, les représentants des associations des parents d'élèves et d'enseignants (APEE), les autorités traditionnelles des campements et villages d'accueil, les parents d'élèves et les élèves (cf. liste des participants aux réunions en annexe 2). Globalement, cent quinze (115) personnes ont participé à ces réunions dont 31 femmes.

L'objectif des rencontres était de recueillir les points de vue des acteurs clés sur la problématique des populations pygmées et bororos en matière d'éducation, afin d'identifier les actions prioritaires pouvant être menées dans le cadre du projet pour assurer que ces groupes tirent le meilleur profit du projet. À la fin de chaque rencontre, un compte-rendu était dressé et la liste des personnes ressources rencontrées établie (annexe 2).

Les échanges ont porté globalement sur les points suivants :

- les problèmes qu'ils rencontrent dans le secteur de l'éducation ;
- leur avis sur le projet
- leurs attentes et craintes du projet ;
- le mécanisme à développer pour assurer leur implication dans le projet et une communication appropriée sur le projet ;
- les mécanismes de résolution des conflits en cas de rapport / relation conflictuel.

Ce travail a été facilité par la collaboration des responsables de la délégation régionale du Ministère de l'Éducation de Base (MINEDUB) pour la région de l'Est, et les inspecteurs d'arrondissement de l'éducation de base. La mission saisit l'occasion pour leur adresser ses sincères remerciements. Quelques images des temps forts de ces rencontres sont présentées ci-dessous.

Temps forts des rencontres avec les responsables des services déconcentrés du MINEDUB



Rencontre avec l'Inspecteur de coordination des enseignements de la délégation régionale



Rencontre avec l'Inspecteur d'arrondissement de l'éducation de base de Dimako



Inspectrice d'arrondissement de l'éducation de base de Mandjou



Rencontre avec l'Animateur pédagogique à l'inspection d'arrondissement de l'éducation de base de Doumé

Temps forts des rencontres avec les communautés Bakas



Rencontre avec la communauté Baka de Mayos



Rencontre avec la communauté Baka de Lossou



Rencontre avec la communauté Baka de Bonando

Temps forts des rencontres avec les communautés Bororos



Rencontre avec la communauté Bororo de Ndembo



Rencontre avec la communauté Bororo de Rindia

Rencontre avec la communauté Baka de Mayos



Rencontre avec la communauté Bororo de Mandjou

Rencontre avec la communauté Baka de Mayos

- BRÈVE DESCRIPTION DU PAREC

1.1 OBJECTIF ET APPROCHE

Le Gouvernement de la République du Cameroun, à travers le Ministère de l'Éducation de Base (MINEDUB), prépare le Programme d'Appui à la Réforme du Secteur de l'Éducation au Cameroun (PAREC). Ce Programme vise à améliorer l'équité et la qualité de l'enseignement primaire avec une attention particulière pour les zones défavorisées définies sur la base des besoins et à renforcer le pilotage au niveau du secteur. Il entend également soutenir le gouvernement dans sa volonté de mettre en œuvre des réformes prévues dans la stratégie du secteur de l'éducation et de la formation.

Le PAREC s'articulera sur les activités : (i) Recrutement des enseignants au primaire ; (ii) Formation des enseignants au nouveau curriculum ; (iii) Livres scolaires ; (iv) Acquis scolaires ; (v) Système d'Information Gestion de l'Éducation (SIGE) ; (vi) Développement du préscolaire.

Le PAREC est conçu suivant une approche centrée sur les résultats et sera exécuté dans le cadre de la mise en œuvre des contrats. Il vise l'amélioration durable de l'accès des populations autochtones (pygmées) et marginales (bororos) aux services de base, en particulier celles vivant dans les communes sous structurées. Il permettra ainsi de contribuer à l'émergence rationnelle et durable, c'est-à-dire qui soit à la fois inclusives, résilientes, productives et compétitives.

Pour atteindre cet objectif, le PAREC envisage : (i) s'appuyer sur l'expertise des municipalités (gestion des projets communautaires) qui sont les bénéficiaires à l'heure de la décentralisation, les consultations participatives seront organisées pour obtenir l'opinion des populations sur le bilan des précédents projets, pour certaines résurgences d'impact des politiques et des propositions d'amélioration.

Dans le cadre de cette préparation, la sous-composante des infrastructures résilientes vise à mettre à niveau les infrastructures adaptées aux zones écologiques et à des personnes ayant un handicap, afin d'accroître l'accès à l'école et améliorer l'intégration socio-économique. Fort des expériences acquises des projets antérieurs, l'approche accordera la priorité aux solutions graduelles qui permettent une amélioration progressive du niveau des activités rattachées au projet. Ces activités enchaînées aux sous-composantes visant à développer des investissements qui restent encore inconnus et pourront apparaître au moment de l'étude.

1.2 DUREE ET COMPOSANTES DU PAREC

Le PAREC s'étendra sur une période de cinq ans (2018-2022) et comprend deux composantes réparties comme suit dans le tableau 1.

- ✓ **Composante 1 : Soutien aux réformes dans le secteur de l'éducation.** Elle compte deux sous composantes :
 - **Sous-composante 1.1 : Contribution à l'amélioration de la qualité de l'éducation par des appuis à des décaissements basés sur les résultats (DLI)** répartie en six piliers : Pilier 1 : Recrutement et déploiement des enseignants, Pilier 2 : Amélioration de la formation des enseignants en lien avec les nouveaux curricula, Pilier 3 : Accessibilité et disponibilité des manuels scolaires dans les écoles, Pilier 4 : Systématisation de l'évaluation des acquis scolaires, Pilier 5 : Mise en place d'un SIGE sectoriel, Pilier 6 : Appui au développement du préscolaire.
 - **Sous-composante 1.2 : Amélioration de l'efficience dans le pilotage des écoles à travers le Financement aux écoles Basé sur leurs Performances (FBP)**
- ✓ **Composante 2 : Renforcement institutionnel et gestion du projet**
 - **Sous-composante 2.1 : Études**
 - **Sous-composante 2.2 : Vérification des DLI**
 - **Sous-composante 2.3 : Renforcement des capacités et appuis techniques**

Le tableau 1 présente la synthèse de la vision, des objectifs et des principales actions envisagées dans chaque composante.

Tableau 1: Vision, des objectifs et des principales actions envisagées dans chaque composante

COMPOSANTES	SOUS COMPOSANTES	PILIER	VISION	OBJECTIFS	PRINCIPALES REFORMES	CIBLES
Soutien aux réformes dans le secteur de l'éducation	Contribution à l'amélioration de la qualité de l'éducation par des appuis à des décaissements basés sur les résultats (DLI)	Recrutement et déploiement des enseignants	D'ici à 2022, toutes les écoles tant en zone rurale qu'en zone urbaine disposent d'enseignants qualifiés pour une éducation de qualité.	- Réduire les disparités dans la distribution des enseignants ; - Améliorer l'équité dans le sous-secteur de l'enseignement primaire ; - Améliorer la qualité dans l'enseignement primaire.	- Territorialisation des recrutements - Rotation des effectifs (recrutement par poste de travail sur la base des besoins exprimés à la base - Recrutement en fonction des écoles (écoles publiques ordinaires et écoles publiques inclusives) - Révision des textes portant sur la gestion du personnel	18 000 enseignants à recruter avec priorité dans les zones à fort déficit d'enseignants
		Formation des enseignants en lien avec les nouveaux curricula	Acquis scolaires des élèves améliorés par la mise en œuvre du nouveau curriculum	- Assurer la formation initiale des enseignants dans les ENIEG. - Assurer la formation continue des superviseurs pédagogiques. - Assurer la formation continue des enseignants de champ.	- Élaborer une norme de compétence professionnelle pour enseignants - Augmenter la durée de formation des enseignants - Améliorer les conditions de travail de l'enseignant pendant la formation - Fournir aux enseignants des sorties de séminaire par voie électronique et en anglais et en français - Élaborer un manuel de formation et un plan stratégique et opérationnel pour les enseignants et les superviseurs pédagogiques de l'éducation de base	MINEDUB - 360 inspecteurs d'arrondissement de l'éducation de base - 720 conseillers pédagogiques - 85 000 enseignants MINESEC - 62 Government Teacher Training College(GTTC) Principals - 62 Government Teacher Training College (GTTC) Vice Principals - 72 Doyens d'études - 10 Coordonnateurs régionaux - 37 Inspecteurs pédagogiques régionaux - 58 Conseillers pédagogiques divisionnaires - 5000 enseignants formateurs
		Accessibilité et disponibilité du manuel scolaire	Deux manuels essentiels (langue et mathématiques) pour chaque élève d'ici 2022	- Réduire le coût du manuel scolaire - Rendre le manuel scolaire accessible et disponible - Améliorer le taux de possession des manuels par les élèves en le faisant passer de 1 manuel pour 3 élèves à un manuel par élève	- Révision de la politique nationale du manuel scolaire - Mise en place des équipes nationales d'experts en rédaction, évaluation, édition, conservation et restauration des manuels - Réforme de l'unité technique nationale d'évaluation des Manuels Scolaires et autres Matériels Didactiques - Augmentation la durée du manuel de trois à cinq ans ; - Choix de l'option de production des manuels - Assistance technique à l'IGE au bénéfice des Superviseurs Nationaux (Inspecteurs Nationaux et Cadres). - S'assurer de la distribution des livres	SOUS SYSTÈME ANGLOPHONE - English Language - Mathematics - French(Bilinguisme) SOUS SYSTÈME FRANCOPHONE - Français - Mathématiques - Anglais (Bilinguisme)

COMPOSANTES	SOUS COMPOSANTES	PILIER	VISION	OBJECTIFS	PRINCIPALES REFORMES	CIBLES
					jusqu'aux écoles - S'assurer de la généralisation de distribution des manuels scolaire - Faire un Suivi / Évaluation régulier de l'activité de distribution des manuels.	
		Mise en place d'une cellule des acquis scolaires En vue de la systématisation de l'évaluation des acquis scolaires	/	Produire tous les deux ans un rapport d'évaluation des acquis scolaires	- Conduire des évaluations des acquis scolaires dans le système éducatif camerounais ; - Mener des études sur les problèmes décelés par les évaluations sur les acquis scolaires ; - Formuler des recommandations et/ou pistes de solutions pour l'amélioration de la qualité de l'éducation ; - Disséminer les résultats obtenus auprès de toute la communauté éducative. - Créer des pools d'évaluateurs au niveau régional	/
		Système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE)	Assurer l'immatriculation unique des apprenants de tous les niveaux d'études de à l'horizon 2020	- Mettre en place un SIGE sectoriel fonctionnel. - Produire chaque année un annuaire statistique global du secteur de l'éducation	- Mise en place d'une plateforme interministérielle pour le Système d'Information pour la Gestion de l'Éducation (SIGE) - Élaboration d'un schéma directeur du SIGE - Opérationnalisation de la diffusion des données du SIGE	/
		Appui au développement du préscolaire	Accroître la proportion d'enfants encadrés au préscolaire communautaire d'ici 2023 de 2% à 30%.	Accroître la préscolarisation, en particulier dans les zones rurales	Création de 325 CPC sur l'ensemble du territoire national	/
	Améliorer l'efficacité dans le pilotage des écoles à travers le financement aux écoles bases sur leurs performances	/	Généraliser le mécanisme de Financement basé sur la Performance dans les écoles primaires publiques	Améliorer les performances et l'efficacité du pilotage des écoles à travers le Financement Basé sur la Performance.	- Octroi des subsides aux écoles - Amélioration des conditions d'enseignement/apprentissage - Rendre effectifs la gestion participative, le projet d'école, la redevabilité, la transparence dans la gestion des ressources, - Dérogations à certaines règles et pratiques en vigueur	/
Renforcement institutionnel et gestion du projet	Études	/	/	/	/	/
	Vérification des DLIs	/	/	/	/	/
	Renforcement des capacités et appuis techniques	/	/	/	/	/

1.3 ZONES D'INTERVENTION DU PROJET

Ce projet compte couvrir les **Zones d'Éducatons Prioritaires (ZEP)** et les **régions de l'Ouest (Noun) et du Nord-ouest**, où l'on trouve certaines poches de populations marginales (pygmées et bororos).

- CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL SUR LES DROITS DES POPULATIONS AUTOCHTONES AU CAMEROUN

3.1. PRINCIPAUX INSTRUMENTS INTERNATIONAUX RATIFIÉS PAR LE CAMEROUN SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

Le Cameroun a ratifié plusieurs textes internationaux relatifs aux droits de l'homme en général, et aux peuples autochtones en particulier. Ceux liés à l'éducation des enfants portent sur **la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant adoptée en 1989**. Son article 29 insiste sur le potentiel de l'éducation en tant que fondation d'une société multiculturelle harmonieuse respectant l'identité culturelle de chaque enfant. Ainsi, il stipule que : *« Les États Parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone... »*. Ce même article déclare que l'éducation *« doit inculquer à l'enfant le respect ... de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles ... ainsi que le respect du milieu naturel. »*. L'article 30 stipule que : *« Dans les États où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques ou des personnes d'origine autochtone, un enfant autochtone ou appartenant à une de ces minorités ne peut être privé du droit d'avoir sa propre vie culturelle, de professer et de pratiquer sa propre religion ou d'employer sa propre langue en commun avec les autres membres de son groupe »*.

La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples souligne le fait que les populations autochtones ont le droit égal d'accéder aux fonctions publiques de leurs pays (article 13 (2)), le droit à l'éducation (article 17 (1)) et le droit aux soins de santé et à l'assistance médicale (article 16 (2)).

La Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les peuples indigènes et tribaux dispose expressément en son article 7 (1) que ces peuples *«doivent participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des plans et programmes de développement national et régional susceptibles de les toucher directement»*.

3.2. CADRE JURIDIQUE NATIONAL SUR L'ÉDUCATION CHEZ LES POPULATIONS AUTOCHTONES

La Constitution du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 juin 1972 prévoit que *« l'État assure à l'enfant le droit à l'instruction. L'enseignement primaire est obligatoire. L'organisation et le contrôle de l'enseignement à tous les degrés sont des devoirs impérieux de l'État »*.

Le Cameroun a adopté depuis 1998 la Loi n°98/004 du 14 avril 1998 portant orientation de l'éducation. Ce texte consacre l'éducation de l'enfant avec la prise en compte de facteurs socioculturels, économiques, politiques et moraux. Il garantit également à tous les citoyens l'égalité des chances à l'éducation sans discrimination religieuse, linguistique, culturelle, de sexe.

Depuis l'année 2000, le Cameroun a institué le principe de la gratuité de l'enseignement primaire dans les écoles publiques, sur toute l'étendue du territoire national. Le Cameroun a également adopté en 2000, une stratégie sectorielle de l'éducation nationale dont le contenu est repris dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). Ses objectifs visent essentiellement la mise en œuvre de la qualité des enseignements, améliorer la gestion et la gouvernance dans le système éducatif, le développement d'un partenariat efficace avec le secteur privé.

3.3. CADRE INSTITUTIONNEL RELATIF AUX POPULATIONS AUTOCHTONES

En exécution de Politique de justice sociale et de lutte contre l'exclusion sociale, le Gouvernement a mis en place un dispositif institutionnel et opérationnel de promotion et de protection des populations

socialement vulnérables dont la charge revient au Ministère des affaires sociales (MINAS) aux termes du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement, en liaison avec les administrations concernées.

La protection des populations marginales et par ricochet autochtones relève de la compétence du MINAS, qui ne dispose d'aucun document de stratégie spécifique pour ces groupes sociaux. Le MINAS s'occupe de la prévention et du traitement des cas sociaux. Dans ces cas sociaux, ce ministère range les pygmées, catégorisés au plan international dans le groupe des populations autochtones et au MINAS comme des populations marginalisées au même titre que les bororos (décret susmentionné). En effet, la terminologie et les caractéristiques des populations autochtones au sens du MINAS renvoient aux couches sociales défavorisées et vulnérables désignées sous l'appellation de « populations marginales » qui regroupent en plus des pygmées, les Bororos, les montagnards de la région de l'Extrême-nord (Mafa, Mada, Mandara, Zoulgo, Ouldémé, Molko, Mbodko, Dalla et Guemdjek), les populations des îles et des criques, ainsi que les populations transfrontalières.

La politique de l'État vis-à-vis des populations pygmées reste des actions d'assistance en faveur des groupes marginaux et marginalisés développée par le MINAS. Toutefois, des politiques publiques émergentes élaborées dans le cadre de l'atténuation des impacts des grands projets d'infrastructures, la gestion de l'environnement physique et social et la lutte contre la pauvreté ont accordé une importance à la protection et au développement des populations peuples.

L'intérêt suscité pour les populations pygmées et bororos a favorisé la mise en route de projets à l'effet d'améliorer leurs conditions de vie. Dans cette mouvance, les pygmées ont fait l'objet d'attention particulière, notamment avec l'élaboration et la mise en œuvre contraignante des plans de développement en leur faveur dans le cadre de plusieurs projets financés par la Banque mondiale. Il s'agit :

- du Plan pour les Peuples Autochtones et Vulnérables (PPAV) élaboré dans le cadre du Projet pipeline Tchad-Cameroun dont le tracé traverse de près de 120 km, les terres habitées par les pygmées Bakola-Bagyéli de la zone Lolodorf-Bipindi-Kribi. Ce plan qui fût le premier du genre, met en œuvre des actions répondant aux aspirations de ces peuples dans le domaine de la citoyenneté, de la santé, de l'éducation et de l'agriculture ;
- des Plans de Développement des Populations Autochtones Pygmées (PDPP) de plus en plus développés dans tous les projets financés par la Banque mondiale : cas du Programme Sectoriel Forêts-Environnement (PSFE), du Programme National de Développement Participatif (PNDP), du Projet Ngoyla – Mintom, du Programme d'investissement et de Développement des Marchés agricoles (PIDMA), du Projet des Filets Sociaux.

En dehors des actions gouvernementales en direction des populations autochtones, les groupes intervenant dans l'éducation des populations autochtones sont :

- Les Petites Sœurs de Jésus se sont principalement investie dans la région de Bipindi. Leur école, le FONDAF (Foyer Notre Dame de la Forêt) perdure depuis 40 ans déjà. Il est reconnu comme le centre d'éducation de base des enfants Bagyeli ;
- Le Centre pour l'éducation, la formation et l'appui aux initiatives de développement au Cameroun (CEFAID) a distribué « Fièvre - Un guide audiovisuel » aux communautés autochtones et locales ;
- Le Réseau Recherche-Actions Concertées Pygmées (RACOPY) créé en 2000 dans le but de mettre en cohérence l'action des organisations intervenant en milieu pygmée. C'est une plateforme réunissant plusieurs parties prenantes et conformant une large coalition pour la défense des droits des peuples autochtones. Il travaille en liaison avec le Gouvernement sur les questions liées aux peuples autochtones de la forêt. Le RACOPY a distribué les films « Fièvre - Un guide audiovisuel » par le biais de son vaste réseau. En 2000, le RACOPY avait adressé un mémorandum au Gouvernement camerounais, afin qu'il allège la procédure d'obtention de l'acte de naissance pour les enfants pygmées ;
- MBororo Social, Cultural and Development Association (MBOSCUDA) qui regroupe la majorité des éleveurs Bororos. Cette association fait le plaidoyer pour l'insertion des bororos dans le tissu socio-économique du pays.

3.4. POLITIQUE OPÉRATIONNELLE 4.10 SUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES

L'OP 4.10 sur les populations autochtones vise à contribuer à la mission de réduction de la pauvreté et de promotion d'un développement durable tel que poursuivie par la Banque mondiale tout en garantissant un processus de développement respectant pleinement la dignité, les droits de la personne, les systèmes économiques et les cultures des Populations autochtones.

L'OP 4.10 reconnaît comme « peuples autochtones » en son paragraphe 4 :

- les membres du groupe s'identifient comme appartenant à un groupe culturel autochtone distinct, et cette identité est reconnue par d'autres ;
- les membres du groupe sont collectivement attachés à des habitats ou à des territoires ancestraux géographiquement délimités et situés dans la zone du projet, ainsi qu'aux ressources naturelles de ces habitats et territoires ;
- les institutions culturelles, économiques, sociales ou politiques traditionnelles du groupe sont différentes par rapport à celles de la société et de la culture dominantes ; et
- les membres du groupe parlent une langue différente de la langue officielle du pays ou de la région.

Cette politique est tout aussi applicable à des groupes ayant perdu «leur ancrage collectif dans des habitats géographiquement circonscrits ou des territoires ancestraux situés dans la zone du projet» pour cause de départ forcé.

3.5. COMPARAISON DE LA POLITIQUE NATIONALE ET DE L'OP 4.10 SUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES

L'examen de l'OP 4.10 et de la législation nationale indique des points de convergences et de différences (tableau 2). Le principal point de convergence porte sur la reconnaissance de l'existence des populations autochtones. En cas de divergence entre les deux cas, c'est le principe de la 4.10 qui sera appliqué dans le cadre du projet. Toutefois, la politique nationale intègre les bororos comme groupes marginaux qui doivent être pris en compte dans le cadre du projet.

Tableau 2: Lecture comparée de la réglementation nationale et de l'OP 4.10 sur les populations autochtones

Critères	Législation camerounaise	Politique PO.4.10 de la Banque mondiale	Recommandations par rapport au Projet
Reconnaissance des populations autochtones	Le préambule de la Constitution consacre la préservation des droits des « <i>populations autochtones</i> » conformément à la Loi n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution	L'OP 4.10 contribue à la mission de réduction de la pauvreté et de promotion d'un développement durable poursuivie par la Banque, tout en garantissant un processus de développement respectant pleinement la dignité, les droits de la personne, les systèmes économiques et les cultures des Populations autochtones	RAS
Groupes considérés comme autochtones	Aucune spécification dans la Loi de 1996 susmentionnée sur la nature des groupes. Les autochtones rentrent dans la catégorie des groupes de populations dites marginales parmi lesquelles il y a les pygmées, les Bororos, les montagnards de la région de l'Extrême-nord, les populations des îles et des criques, ainsi que les populations transfrontalières	Reconnu par l'OP 4.10 sur la base des quatre critères ci-dessus mentionnés. Au Cameroun, les populations Pygmées seules répondent aux critères	Appliqué l'OP 4.10 Les populations bororos comme groupes marginales doivent être pris en compte dans le cadre du Projet
Consultation et participation	Prévue dans la Loi n° 96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de	Lorsque le projet a un impact sur les populations autochtones, l'emprunteur engage au préalable un processus de consultation de ces populations, libre et fondée sur la	Appliquer les dispositions de l'OP 4.10

	l'environnement : Consultation et participation de toutes les parties prenantes	communication des informations requises (\$10)	
Évaluation sociale	Prévue dans la Loi n° 96/12 du 05 août 1996 : Description de l'état initial du site d'un projet	Évaluation sociale pour juger des répercussions positives et négatives du projet sur les populations autochtones et analyse les alternatives au projet susceptibles d'avoir des répercussions importantes	Appliquer les dispositions de de l'OP 4.10
Préparation de documents spécifiques sur les populations autochtones	Aucune obligation	Obligation de préparer un CPPA et/ou un PPA	Appliquer les dispositions de de l'OP 4.10
Diffusion des informations et documents sur les populations autochtones	Considérer globalement dans le cadre de la Loi n° 96/12 du 05 août 1996	Le rapport d'évaluation sociale et la version provisoire du CPPA et du PPA doivent être mis à la disposition des communautés autochtones sous une forme, d'une manière et dans une langue qu'elles peuvent comprendre	Appliquer les dispositions de de l'OP 4.10

4. PROFIL DES POPULATIONS AUTOCHTONES DANS LA ZONE DU PROJET

4.1. LOCALISATION DES PYGMÉES ET BOROROS AU CAMEROUN

Le projet intervenant sur l'ensemble du territoire national, tous les groupes de populations autochtones rencontrés au Cameroun sont concernés. Il s'agit des pygmées et des bororos.

Les pygmées sont géographiquement et administrativement répartis sur le territoire national comme suit :

- Les **Baka** sont le groupe le plus important du Cameroun avec une population estimée entre 70 000 et 100 000 personnes, disséminées sur environ 75 000 km² dans le sud-est Cameroun. Ils parlent « le Baka ». Ils vivent :
 - o dans la région de l'Est où ils habitent dans 327 hameaux établis trois départements et 10 arrondissements à savoir : (i) département de la Boumba-et-Ngoko (Gari Gombo, Moloundou, Salapoumbé, Yokadouma) ; (ii) département du Haut-Nyong (Messok, Lomié, Ngoyla, Dja Mindourou, Dimako) ; et (iii) département de la Kadéy (Mbang).
 - o dans la région du Sud où ils sont établis dans le département du Dja-et-Lobo, arrondissements de Djoum, Mintom, Meyomessi, Oveng, Bengbis.
- Les **Bagyéli** et **Bakola**, deuxième grand groupe pygmées évalué entre 10 000 et 30 000 âmes disséminés dans 120 hameaux sur près de 12 000 km² dans la région du Sud, départements de l'Océan et de la Vallée du Ntem. Ils parlent « le Bakola » et « le Bagyéli », ainsi que toutes les langues de leurs voisins Bantou essentiellement pêcheurs à savoir les Batanga, les Yassa et les Mabi (un sous-groupe des Kwasio).
 - o Les Bakola occupent toute la bande forestière littorale précisément dans le département de l'Océan, arrondissement de Lolodorf.
 - o Les Bagyéli, de souche Bakola, sont basés près de la côte Atlantique dans le département de l'Océan, arrondissements de Lekoundje, Bipindi, Nyete, Akom II, Kribi, Campo et dans le département de la Vallée du Ntem, arrondissement de Ma'an.
- Les Bedzang encore appelés Medzam ou « Pygmées Tikar » constituent le groupe minoritaire des peuples pygmées au Cameroun avec une population estimée à moins d'un millier de personnes. Ils sont installés dans 19 hameaux dans la zone de transition entre la savane et la forêt dans la région du Centre, et plus précisément au nord-ouest du département du Mbam-et-Kim dans l'arrondissement de Ngambe Tikar. Ils parlent le Tikar qui est la langue de leur voisin Bantou.

Les bororos, éleveurs nomades / transhumants et des marchands, estimés à près de 1,5 million d'habitants, sont disséminés dans les régions septentrionales (Extrême-nord, Nord et Adamaoua) et dans les régions du Nord-ouest, de l'Ouest et de l'Est.

4.2. CONDITIONS DE VIE PYGMÉES ET BOROROS AU CAMEROUN

4.2.1. PYGMÉES

La structure sociale traditionnelle chez les pygmées est basée sur un système de parenté et de classe d'âge. La parenté repose sur une organisation clanique et lignagère. La communauté pygmées ne connaît pas de chef au sens strict du terme. L'autorité du chef est généralement entre les mains d'un vieillard (l'aîné du campement) dont le pouvoir s'exerce de plein droit sur l'ensemble de la communauté et qui se charge de la gestion des conflits lors des palabres auxquels hommes et femmes participent. Les chefferies traditionnelles bantoues exercent leur pouvoir sur les campements qu'ils abritent. Le chef du campement est généralement assisté par des notables dont la fonction s'obtient selon l'influence ou la réputation au sein de la communauté.

La femme est considérée au sein de la communauté pygmées comme le socle de la famille et du campement. Elle a souvent le dernier mot car, c'est elle qui a la charge de l'éducation des enfants, de la cuisine et des soins à donner. Avec l'introduction de la monnaie en milieu pygmées, et en raison du bouleversement de leur mode de vie, la femme a également pris la responsabilité de gérer l'épargne dans les familles. La parité des effectifs est donc, dans l'ensemble, respectée.

La saison des pluies constitue la grande période ou saison de migration. Elle correspond à la grande période de chasse et de collecte des produits forestiers non ligneux (PNFL). Les chasseurs, généralement en groupe, quittent leurs familles pour aller camper en forêt parfois à plus de 30 km.

La saison sèche, très peu productive pour les pygmées (rareté de la viande et des PNFL), est en revanche propice à la pêche. À cet effet, les déplacements sont orientés vers les zones de fortes concentrations d'espèces halieutiques (cours d'eau) dans la forêt. Contrairement à la chasse, la pêche est une activité qui mobilise toute la communauté ou la famille (hommes, femmes, jeunes). En outre, certaines communautés décident souvent pendant cette saison de s'installer près des bantous, dans l'espoir d'être employés par ces derniers pour les travaux champêtres moyennant une contrepartie (tubercule, argent, alcool, etc.).

Par le biais de la sédentarisation volontaire ou imposée, les pygmées pratiquent déjà de l'agriculture, tant vivrière que commerciale. Ils sont aussi utilisés comme main d'œuvre dans les entreprises qui ont des activités dans leurs zones d'habitation (exploitation forestière, grandes plantations, etc.). Le troc pratiqué avec les bantous voisins, bien qu'encore visible, laissent de plus en plus place aux échanges en numéraire.

4.2.2. BOROROS

Les bororos sont connus comme un groupe social largement étendu et très mobile, victime de violation de leurs droits essentiels dans les localités où ils sont installés. Ils parlent la même langue (*pular* ou *fulfulde*) et font partie des groupes dits des minorités. Ils sont animistes pour la plupart et quelques-uns pratiquent l'islam. Les bororos n'ont pas de hiérarchie dans leur société. L'autorité ne se base pas sur la force ni sur les victoires guerrières. L'Ardo (chef de tribu) ne donne que des avis qui sont écoutés et non des commandements.

Les bororos n'ont pas de points d'attache. Ils transhument continuellement dans la steppe du Sahel faite de graminées et d'épineux en petits groupes ou en familles. Toutefois, ceux des régions de l'Ouest et du Nord-ouest sont presque sédentaires.

Réfractaires à la sédentarisation et, par conséquent, au métissage avec d'autres ethnies, les bororos ont conservé un type physique très pur qui détermine les critères de beauté de ce peuple. La beauté est importante pour les jeunes hommes bororos. Un "vrai bororo" a le corps mince et droit, le nez rectiligne, le front haut, de grands yeux, des cheveux lisses et des dents extrêmement blanches. Les femmes doivent avoir les reins les plus cambrés possibles, les seins allongés étirés en longueur, la coiffure nouée en chignons successifs. Les enfants sont mariés très jeunes car il existe un mythe fondateur du garçon et de la petite fille. Mais la jeune fille a le droit de vivre sa vie de célibataire jusqu'à ses dix-huit ans.

Conscients du fait qu'ils doivent prendre des mesures pour sortir de la marginalisation et de l'enclavement, les bororos avaient créé une solide association pour optimiser leurs droits et promouvoir le développement de leur communauté dénommée MBOSCUDA. Plusieurs communautés bororos sont aujourd'hui dotées de forages grâce à cette association qui n'agit qu'avec les moyens dont elle dispose.

4.3. ÉDUCATION CHEZ LES PYGMÉES ET BOROROS AU CAMEROUN

Le niveau d'instruction chez les enfants autochtones est faible, plus particulièrement chez les filles, et un nombre élevé d'enfants accuse plusieurs années de retard au niveau du primaire. Le taux d'abandon de l'école par les enfants autochtones reste élevé. Plusieurs facteurs expliqueraient cette situation.

En effet, le calendrier et les horaires rigides de l'enseignement formel constituent l'entrave à une adhésion pleine et entière des populations autochtones à l'éducation. Les élèves doivent aller à l'école à des périodes de l'année et à des heures de la journée bien particulières. Ce rythme a été défini et établi avec soin pour les besoins des populations tout à fait sédentaires suivant une scolarité classique. Il ne tient pas compte des migrations saisonnières et des rythmes de travail des populations pygmées et bororos. Le conflit entre leur emploi du temps saisonnier et journalier d'une part et le calendrier d'une école formelle et le rôle décisif que leurs enfants jouent dans les systèmes de production d'autre part leur font donc éprouver une très grande réticence à envoyer leurs enfants à l'école.

En outre, le déplacement constant des pygmées et des bororos d'un campement à un autre, n'assure pas toujours que pour les enfants envoyés à l'école, qu'ils terminent leur scolarité, du moins en ce qui concerne l'école primaire. Les enfants pygmées et bororos sont victimes de sévices corporels et d'humiliation de la part de leurs camarades et des enseignants. Ajouté à cela, l'éducation primaire n'est jusqu'à présent pas gratuite pour tous sur l'étendue du territoire national et notamment dans les zones où vivent ces derniers. En effet, l'institution des frais des Associations des Parents d'Élèves et d'Enseignants (APEE) est obligatoire et constitue de ce fait un motif de la réticence des parents pygmées et bororos. Il est également important de signaler l'absence de cadres tant formels qu'informels visant à assurer l'éducation à la fois des jeunes et des adultes appartenant aux communautés autochtones et marginales.

Généralement installés dans des zones enclavées, l'une des difficultés que rencontrent ces groupes est l'insuffisance des établissements scolaires au niveau des campements. Ceux-ci quand bien même ils existent sont quelques fois situés à de nombreux kilomètres, ce qui nécessite la création d'écoles dans les zones où ils sont majoritaires, l'élaboration d'un calendrier suffisamment flexible tenant compte de leurs activités culturelles ainsi que la mise à la disposition de moyens humains. L'insuffisance du personnel enseignant dans les établissements en zone enclavée n'est pas de moindre dans la situation de la faible scolarisation des enfants pygmées et bororos.

Malgré l'important rôle joué par le système d'éducation de base axé sur les techniques « ORA », ce système souffre encore d'un manque de reconnaissance et d'appui suffisants du Gouvernement de la République. De manière globale, des insuffisances quantitatives et qualitatives aussi bien dans les CEB que dans les établissements scolaires en termes d'infrastructures, de ressources humaines et de fonctionnement ont été enregistrées et méritent une attention particulière des autorités camerounaises.

Les pratiques coutumières des bororos sont fondées sur l'idée de l'infériorité des femmes ou d'un rôle stéréotypé des femmes et des hommes constituent des défis à relever ce dans la mesure où ils constituent de sérieuses entraves à l'accès à l'éducation des filles et femmes autochtones. Chez les bororos particulièrement, le faible taux d'alphabétisation trouve ses origines entre autres dans la relation historique entre le système éducatif camerounais et l'introduction du christianisme dans ce pays. Pour les bororos, l'école était considérée par plusieurs communautés essentiellement musulmanes, comme une voie d'intrusion du mode de vie occidental dans les cultures locales.

L'absence de données désagrégées et actualisées sur les peuples autochtones constitue un obstacle certain à l'amélioration de leurs conditions de vie. Le Comité pour les droits de l'enfant a recommandé au Gouvernement camerounais de poursuivre les efforts entrepris dans le cadre de projets d'enseignements spéciaux pour les enfants appartenant à des groupes marginalisés à l'instar des « pygmées », le système éducatif en vigueur au Cameroun à l'heure actuelle demeure cependant inapproprié pour les peuples autochtones dans la mesure où il ne tient pas compte de leurs particularités, c'est le cas de l'usage des langues maternelles, de la prise en compte de leurs savoirs traditionnels ou des diverses cultures de ces groupes². On note quelques expériences préscolaires menées par des ONG locales et l'église catholique³ marquées par des enseignements en langues maternelles en vue d'aboutir à des inscriptions dans des

² Les familles « pygmées » ont pour coutume de quitter leurs campements pendant les périodes de chasse

³ À travers la méthode ORA (Observer, Réfléchir, Agir).

établissements scolaires modernes. Celles-ci ont révélé des difficultés de passage des enfants autochtones d'un type d'enseignement à l'autre.

Vecteur du droit à la différence, les droits culturels des peuples autochtones ne sont pas pris en compte dans l'ordonnancement juridique interne camerounais⁴. Cet état de fait se matérialise par l'absence de programmes d'éducation conçus à leur intention. Les enseignements sont dispensés en français ou en anglais sans que soit prises en compte leurs langues maternelles ou certains aspects de leurs savoirs et de leurs cultures. En marge de cela, l'état de précarité dans laquelle vivent ces communautés est restrictif pour ces derniers qui connaissent de sérieuses difficultés financières et ne peuvent par conséquent pas toujours envoyer leurs enfants à l'école. Ces derniers quand bien même ils y parviennent sont victimes de préjugés de la part de leurs camarades et du corps enseignant.

Les pygmées et les bororos ont besoin d'instruction et d'apprentissage de la langue française pour connaître leurs droits et les défendre (notamment les droits de propriété des terres sur lesquelles ils vivent ou celui de chasser dans le parc national que, contrairement aux braconniers, ils ne menacent pas). L'éducation leur permettra également d'apprendre les méthodes pour sauvegarder et développer les ressources déclinantes de leur forêt. De plus, elle leur donnera les connaissances indispensables pour se prémunir contre les maladies infectieuses ou virales que le monde extérieur leur a apporté et dont la forêt ne peut les guérir.

La scolarisation des enfants ne représente pas seulement l'instruction et la connaissance, c'est également pour toute la communauté une opportunité de changement et d'adaptation à un nouveau mode de vie pour une réelle amélioration du statut social des pygmées et des bororos et une réduction de leur marginalisation.

Le FONDAP assure l'éducation et l'autopromotion des populations Pygmées depuis 1960. Le Foyer comprend un internat et un centre de pré-scolarisation des enfants Pygmées. L'enseignement y est dispensé selon la méthode ORA - Observer, Réfléchir, Agir - adaptée à l'éducation des enfants de la forêt, dans le but de les amener à la fois à maîtriser leur langue maternelle, à parler la langue française et à comprendre le monde moderne. Une fois que les jeunes Pygmées maîtrisent le calcul, la lecture et l'écriture, ils sont inscrits à l'école primaire de Bipindi où ils suivent l'enseignement de base au même titre que les enfants Bantous. En raison de l'éloignement des campements, ils sont pris en charge par le Foyer en tant que pensionnaires et demeurent à l'internat durant toute l'année scolaire. Au moment des vacances, les enfants pygmées rejoignent leurs clans et leurs familles parentales dans les campements. Ils concilient ainsi les connaissances du monde moderne acquises à l'école et celles de l'environnement qui leur est traditionnellement familier. Les échecs et les abandons sont rares, les résultats obtenus par les élèves sont généralement très satisfaisants. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : sur 100 enfants ayant entamé une scolarité, 80 obtiennent le Certificat Primaire et Élémentaire et 5 émergent jusqu'à obtenir le Diplôme de Fin du Premier Cycle de l'Enseignement Général ou Technique et Professionnel. À ce jour, le Foyer a alphabétisé plus de 1850 jeunes pygmées dans une zone allant de Kribi à Lolodorf.

À Douala, au lieu-dit « Marché Congo », les bororos sont organisés en groupe de travail autour de l'Association Sura pour promouvoir leurs droits. El Adj Ibrahim Nana, Président de l'Association Sura - Mama soutient : *« Il faut éduquer les populations, il faut les sensibiliser, il faut leur montrer leurs droits, il faut leur apprendre comment cela vas se passer. C'est par les associations, les sensibilisations, porte par porte, maison par maison, qu'il faut demander aux parents d'envoyer les enfants à l'école. On a même créé des écoles pour adultes. Pour ceux qui n'étaient pas à l'école, il y a des cours du soir, les grandes personnes fréquentent là-bas, et ce n'est pas grave. »* Et de poursuivre : *« Au village nous avons les chefs traditionnels, qui ne représentent rien. Ils n'ont que le nom de Chef, mais ils n'ont aucun titre ni de 1er degré ni de 2^{ème} ni de 3^{ème}. Ils s'appellent Ardos. Pour qu'un Ardo prenne aussi une décision, il lui faut aller demander à un autre chef traditionnel ailleurs. Il faut aussi leur donner leur pouvoir. Il ne faut pas les appeler seulement quand le ministre ou une autorité arrive dans une localité et demander au chef de la communauté Bororo d'égorger un bœuf, et que quand le ministre part c'est terminé ».*

⁴ Les articles 26 à 31 de la Convention 169 insistent sur l'éducation des enfants autochtones et l'usage des langues autochtones.

Le tableau 3 donne un aperçu des effectifs des élèves Baka enregistrés dans les établissements primaires de la région de l'Est. Il est estimé à 6 526 élèves pour l'année académique 2016 – 2017. Mais, la mission tout comme les responsables de la délégation régionale du MINEDUB constatent que ces chiffres sont erronés et nécessitent d'être actualisés avant la mise en œuvre du projet. Aussi, il n'existe aucun chiffre sur les bororos.

Tableau 3: Statistiques sur les élèves Baka et Bororos dans la région de l'Est pour l'année 2016 - 2017

Département	Arrondissement	Nombre d'élèves Baka
Haut Nyong	Abong Mbang	308
	Dimako	75
	Doumaintang	75
	Doumé	147
	Lomié	603
	Messamena	226
	Messok	472
	Mindourou	537
	Ngoyla	432
	Somalomo	37
Sous total 1		2 735
Boumba et Ngoko	Gari Gombo	127
	Moloundou	2 708
	Salapoumbé	743
Sous total 2		3 625
Kadey	Ndem Nnam (Nguelebok)	166
Sous total 3		166
TOTAL GENERAL DANS LA REGION DE L'EST		6 526

Source : délégation régionale MINEDUB pour la région de l'Est : données 2016 - 2017

5. IMPACTS DU PROJET SUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES

5.1. IMPACTS POSITIFS

Le recrutement et le déploiement des enseignants envisagés à travers le territoire national permettront de résorber le déficit de personnel enseignant observé dans les établissements fréquentés par les pygmées et les bororos. De plus, l'amélioration de l'accessibilité et de la disponibilité du manuel scolaire va améliorer significativement la qualité de la formation des enfants de ces groupes sociaux.

Le recrutement des enseignants parmi les communautés autochtones (pygmées et bororos) permettra non seulement de réduire le chômage au sein des jeunes pygmées et bororos, mais leur donnera un sentiment d'estime en soi. Leur déploiement dans les établissements fréquentés par leurs pairs, pourra constituer un stimulus pour les parents d'envoyer leurs enfants à l'école, donnera plus de confiance aux enfants qui se retrouveront en leurs enseignants ; ceci contribuerait significativement à la diminution de la déperdition scolaire observée dans les établissements fréquentés par ces communautés.

La distribution des manuels scolaires constituera un élément de motivation des parents à envoyer leurs enfants à l'école et même pour les enfants à s'accrocher à l'école puisque disposant des livres comme tous les autres enfants. En effet, les communautés pygmées et bororos sont globalement pauvres.

5.2. IMPACTS NÉGATIFS

Les actions envisagées dans le cadre du projet n'ont pratiquement pas d'impacts négatifs significatifs sur les communautés pygmées et bororos. Toutefois, le développement du processus d'inculturation au sein de ces communautés pourrait altérer les valeurs culturelles pygmées et bororos. Cette situation pourrait constituer une résistance à leur adhésion au programme. À cet effet, les actions de sensibilisation s'avèrent importantes voire capitales pour la réussite du programme au sein de ces communautés.

Par ailleurs, comme il a été observé lors du processus d'octroi des actes de naissance aux pygmées dans le cadre du pipeline Tchad-Cameroun, les manuels scolaires pourraient constituer une source d'activation de feu ou d'enroulement de cigarette traditionnelle si des mesures de protection de ces manuels ne sont pas prises. Aussi, ces manuels pourraient être revendus pour satisfaire d'autres besoins jugés plus importants par ces communautés que la scolarisation. À cet effet, la mission propose que l'UCP développe un mécanisme pour assurer le suivi de l'usage effectif et efficace des manuels qui seront distribués aux enfants pygmées et bororos. Une forte sensibilisation aussi bien des enseignants que des parents et des élèves s'avère capitale sur ce sujet.

5.3. MESURES D'ORDRE GÉNÉRAL

Au regard des impacts et des effets potentiels des activités du projet sur le cadre et le mode de vie des pygmées et des bororos, l'Unité de gestion du projet devra prendre en compte un certain nombre de mesures d'ordre général dont quelques-unes sont ci-après proposées :

- affecter un quota d'enseignants pygmées et bororos dans l'ensemble des enseignants à recruter ;
- assurer le renforcement des capacités des administrations publiques, des organisations de défense des droits des populations autochtones intervenant dans leur milieu de vie, des partenaires chargés de la mise en œuvre du projet et des autorités traditionnelles locales sur les objectifs, les exigences et les bénéfices de la politique 4.10 de la Banque mondiale, sur le mode de vie de ces groupes sociaux, sur la Méthode d'Approche Participative des Populations Pygmées (MAPAPPY)⁵. Cette activité devra être réalisée dans le cadre du Plan de renforcement des capacités des acteurs du projet ;
- assurer la représentation effective des pygmées et des bororos dans les instances locales de gestion et de mise en œuvre des activités du projet ;
- établir et mettre en œuvre un mécanisme de consultation participative, d'information et de sensibilisation permanente des pygmées et des bororos, dans le but d'avoir leur consentement/adhésion et leur participation effective à long terme aux activités du projet ;
- informer, sensibiliser et former les représentants des pygmées et des bororos sur le bienfondé de l'éducation aux communautés locales et autochtones ;
- envisager dans le cadre du programme la mise en place des cantines scolaires dans les établissements fréquentés par les pygmées et les bororos.

Pendant les consultations publiques, les parties prenantes ont exprimé les besoins suivants :

- Identifier au sein des communautés les jeunes capables de suivre une formation d'instituteur, les former et les affecter dans les écoles de leurs communautés respectives ;
- Suivre les jeunes Baka et Bororos qui sont au secondaire afin qu'ils puissent servir de modèle pour leur communauté et qu'ils puissent assurer la relève sur le plan de l'encadrement scolaire des enfants de leurs communautés respectives ;
- S'assurer de l'octroi aux enfants Baka et Bororos des fournitures scolaires dans le cadre de distribution des manuels scolaires ;
- Assurer la ration alimentaire des enfants à travers la mise en place des cantines scolaires dans les établissements fréquentés par les Baka et les Bororos ;
- Inscrire les enfants Baka et Bororos qui ont un âge avancé dans les centres d'alphabétisation ;
- Négocier avec les Marabouts (enseignants) sur le changement des horaires de l'école coranique (qui se déroule souvent le matin) afin de permettre aux enfants de suivre les deux formations en toute quiétude ; mettre notamment l'école coranique en fin de journée ;
- Mettre en place un encadrement particulier pour protéger la jeune fille Baka et Bororo. Ceci peut passer notamment par la sensibilisation et les causeries éducatives régulières avec les jeunes filles dans les campements ;
- Construire une clôture tout autour de l'établissement afin de contenir les élèves au sein de l'école pendant les heures de cours ;
- Doter les inspections d'arrondissement de l'éducation de base des moyens matériels roulants pour faciliter la supervision pédagogique constante et régulière au sein de l'établissement. En effet, les responsables actuels déplorent l'insuffisance du matériel roulant pour assurer cette supervision de façon efficace ;

⁵ Sur la MAPAPPY, lire le Guide d'initiation à la MAPAPPY élaboré par INADES FORMATION et la SNV, Yaoundé, septembre 2009, 27 pages.

- Organiser régulièrement des campagnes de recensement des enfants sans actes de naissance et faciliter la procédure d'obtention de ces pièces à ces enfants ;
- Construire les logements d'astreinte pour les enseignants dans ces communautés.

6. PROCESSUS DE CONSULTATION DES PYGMÉES ET DES BOROROS DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

6.1. CADRE DE CONSULTATION LIBRE ET PRÉALABLE

Conformément à l'OP 4.10 sur les populations autochtones, le processus de consultation des pygmées et des bororos sera basé sur le principe de consultation libre et fondée, sur la communication des informations sur le projet.

La consultation des pygmées et des bororos s'effectuera pendant toutes les phases du projet (préparation et mise en œuvre).

Pendant la phase de préparation du projet :

- La consultation libre des populations pygmées et bororos ont été consultés dans la région de l'est au cours de la préparation du présent CPPA. La synthèse de cette consultation est présentée dans le paragraphe qui suit et les comptes rendus de chaque rencontre est présenté en annexe 3 ;
- Cette consultation va se poursuivre avec la diffusion du présent CPPA aux populations pygmées et bororos. Cette diffusion s'effectuera dans le cadre d'un atelier de restitution des différents documents cadre préparés pour le projet (CGES, CPPA).

Pendant la phase de mise en œuvre :

- Une campagne d'information sera organisée au démarrage du projet par l'Unité de Coordination du Projet pour informer et sensibiliser l'ensemble des parties prenantes, y compris les populations pygmées et bororos sur le projet. Cette information portera globalement sur la nature du projet, ses risques, les dangers, la période des enquêtes, avec les dates de démarrage et de fin, les principes de l'OP 4.10, les modalités d'intervention du projet ;
- L'information et la sensibilisation sur les actions envisagées en faveur des populations pygmées et bororos dans le cadre du projet ;
- En outre, il est envisagé la préparation des PPA pour les projets identifiés comme pouvant couvrir les zones habitées par les populations autochtones, au cours de laquelle leur consultation se poursuivra. En outre, ce document fera l'objet d'une diffusion lors de dans le cadre d'un atelier de restitution du PPA auprès de ces groupes sociaux.

Canaux d'information et de consultation :

- Les pygmées et les bororos peuvent être consultés et informés du projet à travers le chef de campement qui se chargera de planifier la date de tenue de la réunion de concertation avec les populations. Cependant, il serait judicieux dans le cadre du projet, de passer par le chef bantou du village auquel le campement est rattaché, ou du village où sont établis les bororos, obtenir son aval, avant de se rendre chez le chef pygmée ou bororo. Si non, celui-ci sera méfiant, de peur des représailles de la part du chef bantou après la réunion d'information ;
- Chaque fois qu'il y aura une information à diffuser sur le projet, une note spécifique devra être également adressée au chef de campement pygmées et au chef bororos concerné, en plus de celle adressée au chef du village d'accueil ;
- Le dispositif à mettre en place tiendra compte du faible taux d'alphabétisation chez les pygmées et les bororos. À cet égard, des moyens de communication adéquats doivent être utilisés notamment les réunions sous forme de focus group pour s'assurer de la prise en compte de l'avis de toutes les composantes sociales, les affiches avec dessins/illustrations et non des écrits ;
- La dimension genre devra être prise en compte : femmes, hommes, jeunes, vieillards, veufs, veuves. Ces sous-groupes seront impliqués dans toute démarche pour assurer un véritable développement participatif.

6.2. CADRE DE PARTICIPATION DES PYGMÉES ET DES BOROROS

La participation tout comme l'information et la consultation des populations pygmées et des bororos devra s'effectuer pendant toutes les phases du projet. Afin de favoriser une implication de ces groupes, il serait nécessaire de :

- sensibiliser et informer les habitants du campement sur le projet en leur présentant les opportunités qu'offrira le projet et les différents moyens devant les aider à en bénéficier ;
- impliquer les autorités traditionnelles des campements dans les activités de sensibilisation de ces groupes ;
- recruter les jeunes des campements dans les activités du projet ;
- appuyer la création d'un comité de suivi de mise en œuvre du CPPA et des PPA au sein de chaque campement, et former les membres sur le suivi ;
- appuyer la formation des jeunes pygmées et bororos aux métiers que pourrait solliciter le projet ;
- impliquer les pygmées et les bororos dans le choix des critères de recrutement des enseignants et des élèves enseignants dans les ENIEG ;
- impliquer les pygmées et les bororos dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions prévues en leur faveur.

6.3. AVIS DES PYGMÉES ET DES BOROROS SUR LE PROGRAMME

6.3.1. AVIS SUR LE PROGRAMME

Globalement, les différentes parties prenantes rencontrées accueillent favorablement le PAREC. Les responsables techniques des services déconcentrés du MINEDUB (Inspecteur de Coordination des Enseignements de la Délégation Régionale de l'Éducation de Base pour la région de l'Est, Inspecteur d'Arrondissement de l'Éducation de Base) sont convaincu que ce projet contribuera à l'amélioration du secteur de l'éducation de base au Cameroun. Ils se réjouissent particulièrement du recrutement et du déploiement de 18 000 enseignants envisagés à travers le territoire national. Cette initiative permettra de résorber le déficit de personnel enseignant observé sur le terrain. De plus, l'amélioration de l'accessibilité et de la disponibilité du manuel scolaire va améliorer significativement la qualité de la formation des enfants. Ils sont également très motivés par la mise en place des appuis à des décaissements basés sur les résultats (DLI). Quant aux populations autochtones (pygmées et bororos), elles manifestent un intérêt particulier pour ce programme dans la mesure où les leurs auront la possibilité d'être recrutés parmi les enseignants et que leurs enfants disposeront des manuels scolaires. Ils se réjouissent de l'intérêt que le PAREC accorde spécifiquement à leurs communautés.

6.3.2. PROBLÈMES RENCONTRÉS DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION CHEZ LES PYGMÉES ET LES BOROROS

Le tableau 4 présente la synthèse des problèmes rencontrés dans le secteur de l'éducation par les communautés Baka et Bororo rencontrées dans la région de l'Est. Ce tableau est présenté en tenant compte des problèmes communs aux deux groupes et des problèmes spécifiques à chaque groupe.

Tableau 4: Synthèse des problèmes rencontrés dans le secteur de l'éducation par les communautés Baka et Bororo rencontrées dans la région de l'Est

Groupe cible	Problèmes
Baka & Bororo	Ration alimentaire : ce problème se manifeste aussi bien chez les Bakas que chez les Bororos. Les enfants arrivent généralement à l'école étant affamés. A la première récréation, ils vont chercher à manger chez eux et généralement ne reviennent plus. Les initiatives du Programme Alimentaire Mondial (PAM) et de Plan Cameroun visant à assurer la ration alimentaire des élèves a été un succès car au cours de cette période, les fugues avaient considérablement diminuées. Mais après l'arrêt de ces initiatives depuis près d'un an, les déperditions ont repris leurs fréquences.
	Pauvreté des communautés Baka et Bororos : ces communautés vivent un seuil de pauvreté qui ne leur permet pas souvent de procurer des fournitures scolaires à leur progéniture.
	Clôture de l'établissement : le fait que l'école ne soit pas entourée par une clôture facilite les fuites observées chez les élèves après la récréation.
	Grossesse et mariage précoce : ces deux phénomènes sont très récurrents au sein de ces communautés. Dès que la jeune fille est émancipée, elle devient vulnérable à ces situations.

Groupe cible	Problèmes
	On aboutit très souvent à la précocité sexuelle des jeunes filles entraînant les grossesses et mariages précoces. La conséquence immédiate sur le plan scolaire est l'abandon de l'école. Ce phénomène est d'autant plus accentué chez les bororos qui envoient très tôt leurs filles en mariage. Manque d'enseignants : le déficit d'enseignant observé sur le territoire national se traduit également au sein des écoles à forte communauté Baka et Bororo. Généralement, le Directeur est le seul enseignant et parfois assisté d'un ou d'au plus deux enseignants des parents. Cette situation est à l'origine d'un faible encadrement des enfants pendant les périodes de cours. Ils se retrouvent donc abandonnés à eux-mêmes ; ce qui encourage la déperdition. Problème d'état civil : plusieurs enfants fréquentent sans acte de naissance. Cette situation constitue un sérieux problème lors de la préparation aux examens de fin d'année (CEP). Ces enfants se retrouvent en train d'abandonner les classes et la présentation de cet examen faute de cette pièce maîtresse constitutive du dossier de candidature. Inadéquation entre le calendrier des activités traditionnelles et le calendrier académique : au cours de l'année scolaire on remarque des fuites assez importantes des élèves au sein des établissements. Cette situation est due au fait que les saisons d'activités (chasse, cueillette, pêche, élevage) se chevauchent avec le calendrier académique. Au cours de ces périodes, les enfants sont entraînés par leurs parents dans ces activités. Ceci explique pourquoi très peu d'enfants commencent l'année scolaire et la termine normalement.
Baka	Considérations psychologiques : les Bakas ont une faible estime de soi. Ils pensent que leur place n'est pas à côté des bantous. Ils subissent des moqueries de la part des enfants bantous à l'école.
Bororo	Distraction des enfants Bororos par les petites activités commerciales : les enfants Bororos sont très souvent retrouvés en bordure de route, vendant à la sauvette. Ces activités ont une incidence directe sur leur éducation de base car ils sont parfois obligés de surseoir au cours pour se livrer à ces activités commerciales afin de permettre à leurs parents de subvenir aux besoins de la famille. Cependant, ces enfants sont très brillants lorsqu'ils trouvent un environnement propice à leur épanouissement scolaire. Duplicité de la formation : les enfants Bororos vont d'abord à l'école coranique avant d'arriver ensuite à l'école primaire. Cette situation est à l'origine des retards ou de l'absentéisme observé chez ces élèves.

6.3.3. ATTENTES ET CRAINTES LIÉES AU PROJET

Les principales attentes exprimées par les parties prenantes sont :

- Identifier au sein des communautés les jeunes capables de suivre une formation d'instituteur, les former et les affecter dans les écoles de leurs communautés respectives ;
- Suivre les jeunes Baka et Bororos qui sont au secondaire afin qu'ils puissent servir de modèle pour leur communauté et qu'ils puissent assurer la relève sur le plan de l'encadrement scolaire des enfants de leurs communautés respectives ;
- S'assurer de l'octroi aux enfants Baka et Bororos des fournitures scolaires dans le cadre de distribution des manuels scolaires ;
- Assurer la ration alimentaire des enfants à travers la mise en place des cantines scolaires dans les établissements fréquentés par les Baka et les Bororos ;
- Inscrire les enfants Baka et Bororos qui ont un âge avancé dans les centres d'alphabétisation ;
- Négocier avec les Marabouts (enseignants) sur le changement des horaires de l'école coranique (qui se déroule souvent le matin) afin de permettre aux enfants de suivre les deux formations en toute quiétude ; mettre notamment l'école coranique en fin de journée ;
- Mettre en place un encadrement particulier pour protéger la jeune fille Baka et Bororo. Ceci peut passer notamment par la sensibilisation et les causeries éducatives régulières avec les jeunes filles dans les campements ;
- Construire une clôture tout autour de l'établissement afin de contenir les élèves au sein de l'école pendant les heures de cours ;
- Doter les inspections d'arrondissement de l'éducation de base des moyens matériels roulants pour faciliter la supervision pédagogique constante et régulière au sein de l'établissement. En effet, les responsables actuels déplorent l'insuffisance du matériel roulant pour assurer cette supervision de façon efficace ;

- Organiser régulièrement des campagnes de recensement des enfants sans actes de naissance et faciliter la procédure d'obtention de ces pièces à ces enfants ;
- Construire les logements d'astreinte pour les enseignants dans ces communautés.

Dans l'ensemble, les craintes manifestées par les différentes parties consultées sont de voir le programme ne pas se réaliser ou de se réaliser sans prendre en compte leurs préoccupations.

6.3.4. STRATÉGIE D'INTÉGRATION

En ce qui concerne la stratégie d'intégration à déployer pour assurer la participation effective des Baka et des Bororos au projet, il a proposé de mettre en place des relais communautaires (leaders, grillots) issus de ces communautés et de mettre des moyens à leur disposition pour assurer les actions de sensibilisation des parents et leur adhésion au projet. De plus, il a été proposé de s'appuyer sur les associations de défense des droits de ces communautés (MBOSCUA, RACOPY, AJENBO) pour faciliter l'intégration de ces communautés dans le projet. De façon spécifique à la communauté Bororo, il a été recommandé d'associer les chefs religieux aux processus de communication dans le cadre de ce projet. La mise en place de cette stratégie facilitera l'intégration de ces communautés dans le projet et permettra qu'elles en tirent le meilleur profit.

6.3.5. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DES PPA

La mise en œuvre des activités des PPA se fera en synergie avec les mécanismes déjà développés dans le cadre des autres projets financés par la Banque Mondiale (l'implication des plateformes communales sur les peuples autochtones et des Chefs d'Action Sociale désignés par le MINAS au sein des communes). Ceci permettra d'éviter des chevauchements avec d'autres activités et surtout d'harmoniser les interventions dirigées vers les populations autochtones.

6.3.6. CONCLUSION

À l'issu des rencontres avec les différents parties prenantes, la mission constate leur engouement notoire pour le projet. Ces populations autochtones s'intéressent progressivement à leurs avenir en général et à leur éducation en particulier. Les responsables techniques des services déconcentrés du MINEDUB et les Directeur des écoles primaires ont été unanimes sur le fait que ce sont des enfants très intelligents malgré les contraintes qui les empêchent d'aller normalement à l'école. Les problèmes rencontrés par ces groupes dans le secteur de l'éducation sont presque les mêmes à l'exception de quelques spécificités observées dans chaque groupe. Les actions recueillies et qui pourront être mis en place pour résoudre ces problèmes seront capitales pour la prise de décision dans le cadre du projet. De même, la stratégie d'intégration proposée permettra à ces communautés de tirer le meilleur du projet. Il sera également important de rappeler à ces communautés de prendre en main leur destin afin de ne pas toujours attendre l'appui du gouvernement ou des partenaires au développement car l'État ou les partenaires au développement ne seront pas toujours à leur chevet pour résoudre les mêmes problèmes indéfiniment.

7. CRITÈRES ET CADRE POUR LA PRÉPARATION D'UN PLAN D'ACTION EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES (PPA)

7.1. CADRAGE ET OBJECTIF DU PPA

À la suite du présent CPPA qui donne un aperçu global et générique sur les populations autochtones et marginales, des Plans d'actions en faveur des populations autochtones (PPA) seront préparés par l'Unité de Coordination du projet (UCP) conformément aux dispositions de l'annexe B de l'OP 4.10. Le PPA visera à décrire les mesures à mettre en place pour faire en sorte que :

- les pygmées et les bororos affectés tirent du projet et les avantages sociaux et économiques culturellement adaptés ; et
- les répercussions négatives potentielles du projet de construction de la ligne sur ces groupes sociaux soient évitées, minimisées, atténuées ou compensées.

7.2. APPROCHE DE RÉALISATION ET CONTENU DES PPA

La préparation des PPA sera diffusé par l'UCP conformément aux dispositions de l'annexe B de l'OP 4.10 sur les populations autochtones. Les PPA seront établis avec souplesse et pragmatisme et présentera un niveau de détail variable en fonction des activités envisagées et de la nature des répercussions à traiter. La réalisation des PPA suivra quatre étapes à savoir :

- la formalisation des modèles de référence utilisés pour l'élaboration du plan ;
- la préparation et la réalisation de l'enquête sur le terrain ;
- la rédaction des PPA ;
- la consultation libre, informée et participative des pygmées et des bororos sur les PPA.

Les PPA contiendront, en tant que de besoin, les éléments suivants :

- un résumé des informations visées au paragraphe 2 a) et b) de l'Annexe A ;
- un résumé de l'évaluation sociale ;
- un résumé des résultats du processus de consultation des communautés affectées, préalable, libre et fondé sur la communication des informations requises, durant la préparation du projet (Annexe A) pour obtenir qu'elles adhèrent massivement au projet ;
- un cadre pour assurer le déroulement d'une consultation des communautés pygmées et bororos affectées, préalable, libre et fondée sur la communication des informations requises durant l'exécution du projet (voir paragraphe 10 de la 4.10) ;
- un ensemble de mesures visant à assurer que les pygmées et bororos tirent du projet des avantages sociaux et économiques culturellement adaptés, y compris des mesures destinées, en tant que de besoin, à renforcer les capacités des organismes chargés d'exécuter le projet ;
- un ensemble de mesures visant à éviter, minimiser, atténuer ou compenser les effets négatifs du projet sur les populations autochtones ;
- les coûts estimatifs et le plan de financement des PPA ;
- les procédures accessibles et adaptées au projet permettant de gérer les plaintes formulées par les communautés autochtones touchées par l'exécution du projet. Ces procédures devront tenir compte des voies de recours judiciaire existantes ainsi que des mécanismes traditionnels de règlement des différends utilisés par les populations autochtones ;
- les mécanismes et des normes de référence adaptés au projet pour mener à bien les activités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports liées à l'exécution des PPA. Les mécanismes de suivi et d'évaluation doivent prévoir les modalités d'organisation d'un processus de consultation des communautés autochtones, préalable, libre et fondé sur la communication des informations requises.

7.3. MODALITÉS DE DIVULGATION POUR LES PPA ET LE CPPA

Les versions provisoires du rapport de l'évaluation sociale et des PPA feront l'objet d'une restitution et d'une large diffusion auprès des populations autochtones ; par des moyens et dans des lieux culturellement adaptés.

Ces versions seront également soumises à la Banque mondiale pour examen avant que le PAREC ne soit considéré comme éligible au financement de la Banque. Les versions finales seront publiées sur les sites Web du MINEDUB et de la Banque.

Il en est de même du présent CPPA, qui sera diffusé au niveau national sur les sites du MINEDUB et de la Banque. En outre, la version simplifiée du CPPA sera également diffusée auprès des populations affectées, y compris les communautés pygmées et bororos pour information.

7.4. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DES PPA

Un PPA sera élaboré pour chaque région d'intervention où vivent les peuples pygmées et bororos du Cameroun. Le suivi de sa mise en œuvre sera sous la responsabilité du Spécialiste Social du projet. MBOSCUA, RACOPY et AJENBO devront être mis à contribution pour la mise en œuvre de chaque PPA.

7.5. PROVISION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PPA

Une provision de trois millions par région peut être prévue pour la mise en œuvre du PPA dans chaque région ; soit au total 24 millions pour les huit régions où sont rencontrés les pygmées et les Mbororos ; quitte à ce que cette provision varie.

8. ANALYSE SUCCINCTE DE LA STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET PAR RAPPORT À LA MISE EN ŒUVRE DU CPPA

Le document de présentation actuel du projet ne donne aucune indication sur la structure de mise en œuvre du projet. Toutefois, la mise en œuvre du CPPA devra être sous le service en charge de la gestion des questions environnementales et sociales de l'UCP. À cet effet, un responsable sociale devra être recruté à l'UCP pour assurer cette mise en œuvre.

9. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES

En cas de griefs ou de conflits relatifs à l'exécution du CPPA et du PPA, l'arrangement à l'amiable sera privilégié dans le cadre du projet. Le processus consistera pour le plaignant à rédiger une plainte qu'il déposera d'abord au niveau du comité local de suivi de son campement, qui en cas de non résolution à ce niveau, la transmettra à son tour aux Délégués départementaux du MINAS et MINEDUB compétents pour résolution. Si le problème soulevé n'est pas résolu par ces deux derniers intervenants, la plainte sera alors transmise à l'UCP pour examen par l'Expert social du projet. L'UCP devra mettre à la disposition du comité local de suivi du projet un formulaire de rédaction de plaintes et un registre pour l'enregistrement des plaintes. Les membres de ce comité seront formés sur son remplissage en vue de l'accompagnement du plaignant éventuel. Toute plainte jugée recevable devra avoir une réponse dont le procès-verbal sera transmis au concerné pour information ou disposition à prendre par rapport au problème soulevé.

Le plaignant ne fera recours à la justice que si l'UCP n'a pas pu résoudre le problème.

La préférence pour la résolution de chaque problème posé sera accordée aux approches culturelles pygmées et bororos de gestion et de règlement des conflits. En effet, dans cette communauté, la gestion des conflits entre deux membres de la communauté se règle par consensus, précédé de fait par une assemblée du campement. Pour les litiges qui peuvent exister entre un bantou et un pygmée, ou entre un villageois du village d'accueil et un bororo, les populations font généralement appel au chef traditionnel du village auquel le campement où le bororo est établi est rattaché.

Ce mécanisme sera affiné une fois à la première année de mise en œuvre du projet ; ceci suite aux échanges plus approfondis avec les pygmées et bororos des localités retenues par le projet.

10. MÉCANISME OPÉRATIONNEL DE SUIVI - ÉVALUATION DU CPPA

10.1. PLAN D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET RESPONSABILITÉ DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du CPPA va requérir le renforcement des capacités de tous les acteurs impliqués dans les actions en faveur des populations autochtones, y compris les pygmées et les bororos et leurs communautés d'accueil.

Bénéficiaires d'information, de sensibilisation et de formation :

- toutes les administrations publiques responsables de la mise en œuvre des activités en faveur des pygmées et des bororos : Délégués départementaux du MINAS et du MINEDUB compétents ;
- les responsables de l'UCP ;
- les communes concernées ;
- les organisations locales et les partenaires au développement des populations autochtones ;
- les autorités traditionnelles des villages d'accueil riverains ;
- les communautés pygmées et bororos affectées.

Thématiques d'information, de sensibilisation et de formation :

- le bien-fondé et raison d'être du CPPA et du PPA ;
- les textes de référence nationaux et internationaux de protection des populations autochtones : OP 4.10, Convention 169 de l'OIT, Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, etc. ;
- Utiliser la Méthode d'Approche Participative des Populations Pygmées (MAPAPPY) ;
- Gestion des conflits intercommunautaires : Pour résoudre les conflits intercommunautaires éventuels entre pygmées et bantous, ou entre bororos et communautés d'accueil (ceci peut comprendre une analyse des causes de conflits), l'UCP procédera au renforcement de capacités des comités de gestion des conflits mis en place dans le cadre du projet.

Responsabilité de mise en œuvre :

- Le renforcement des capacités sera confié à un consultant spécialisé sur les thématiques ciblées et en collaboration avec l'Expert Social du Projet.

Coût de mise en œuvre du plan d'information, de sensibilisation et de formation :

- À considérer que les pygmées et les bororos sont dans huit régions du Cameroun (excepté les régions du Littoral et du Sud-ouest), la mission propose un forfait de 3 millions par région, le coût prévisionnel d'information, de sensibilisation et de renforcement des capacités s'élèvera à 24 millions de francs CFA.

10.2. PLAN DE PARTICIPATION ET D'IMPLICATION DES PYGMÉES ET BOROROS

Les actions susceptibles de faciliter l'implication effective des pygmées et les bororos dans la mise en œuvre du projet sont les suivantes :

- Faciliter l'accès prioritaire des pygmées et des bororos aux postes des enseignants à recruter, et dans les écoles de formation des enseignants ;
- Appuyer les pygmées et les bororos dans la mise en place et la gestion d'un Comité de suivi de la mise en œuvre du CPPA et du PPA ;
- Faciliter le positionnement stratégique des pygmées et des bororos dans les comités-clé : comité local de suivi de la mise en œuvre de chacun des projets concernés ;
- Appuyer la mise en place d'une plateforme de communication et d'échanges entre les pygmées et les bororos, et les autres partenaires.

10.3. PLAN DE SUIVI-ÉVALUATION DU CPPA, RESPONSABILITÉ ET REPORTING

Le suivi-évaluation de la mise en œuvre du CPPA comportera, à la fois, un suivi interne et un suivi externe.

Le suivi interne sera semestriel et incombera à l'Expert Social du projet qui travaillera en collaboration avec le Délégué départemental du MINAS compétent, les communes concernées, les comités locaux de suivi mis en place dans le cadre du projet. L'objectif sera de donner l'état d'avancement de la prise en considération des recommandations du CPPA et du PPA. Les organisations partenaires chargées de la réalisation des activités du CPPA et du PPA remettront un rapport détaillé de leurs activités à l'Équipe de l'UCP. Un rapport de l'état d'avancement des activités du CPPA et du PPA sera réalisé chaque mois par l'Équipe de l'UCP, en collaboration avec la Délégation départementale du MINAS compétente. Ce rapport mensuel sera soumis chaque mois à l'UCP pour validation et à la Banque mondiale pour information.

La Banque mondiale en tant que institution financière du projet, procédera à des missions régulières de supervision en vue d'apprécier l'exécution des actions proposées dans le présent CPPA et dans le futur PPA, de déterminer la conformité avec la politique 4.10, et de s'assurer que les directives sont bien implémentées, et le cas échéant proposer des mesures d'actions correctives. La Banque préparera un Aide-mémoire de mission de supervision qu'il remettra à l'UCP pour information et application des mesures d'actions correctives éventuellement proposées.

Afin d'assurer l'implication effective du MINAS dans le suivi, bien qu'il soit dans sa mission régalienne, ne dispose pas toujours des moyens pour assurer ses fonctions. À cet effet, l'UCP accordera un budget pour le fonctionnement du MINAS dans ce projet. La mission propose la somme de 100 000 francs CFA par mois pendant les cinq ans de mise en œuvre du CPPA et du PPA ; le total ne pouvant être estimé que sur la base du nombre de département couverts par les projets concernés.

Un Comité local de suivi du projet devra être mis en place dans chaque localité retenue afin d'assurer que les pygmées et les bororos sont effectivement impliqués dans la mise en œuvre du projet. Ce comité local devra avoir comme au moins un pygmée et/ou un bororo. Ce comité sera constitué avec l'appui de l'expert social du projet et formé par ce dernier pour un meilleur suivi et reportage des activités de suivi. Ce comité transmettra chaque mois à l'UCP un Rapport de suivi. Pour assurer un meilleur fonctionnement de chaque comité de suivi, la mission propose que l'UCP affecte un budget de fonctionnement de 50 000 francs CFA par trimestre à chaque comité. Le montant global y relatif ne pourra être déterminé que une fois les sites définitifs de projet connus.

Le suivi externe ou évaluation sera réalisé deux fois au cours de la durée de vie du projet, dont un à mi-parcours du projet avant la fin du recrutement des enseignants, et l'autre juste six mois avant la fin du projet, chacun sanctionné par un rapport d'évaluation. Chaque évaluation sera effectuée par un consultant indépendant pour donner l'état d'avancement de la prise en compte des recommandations du CPPA et du PPA. Chaque rapport d'évaluation sera présenté, discuté et validé par l'UCP et par la Banque mondiale. Chaque évaluation coûtera globalement 5 000 000 francs CFA y compris les honoraires du consultant et la prise en charge des investigations ; soit au total 40 000 000 francs CFA pour le suivi externe.

Un processus de capitalisation des activités du CPPA et du PPA sera réalisé à la dernière année du Projet et les leçons apprises valorisées et transmises aux Administrations publiques en charge des questions de populations autochtones au Cameroun et en Afrique centrale. L'ensemble de ces actions seront consignées dans un rapport de fin de projet qui sera réalisé.

11. BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DU CPPA

Le tableau 5 résume les actions retenues et le **budget global de mise en œuvre du présent CPPA s'élève à 54 000 000 francs CFA ; soit 98 182 Dollars US, non compris les coûts liés à l'appui du MINAS pour le suivi interne**. Ce budget devra faire partie du coût global du projet et être intégré dans les Plans de travail et de budget annuels (PTBA) pendant la mise en œuvre du projet.

Tableau 5: Budget de mise en œuvre du CPPA

Actions envisagées	Indicateurs	Responsabilité de mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Budget estimatif (francs CFA)
Élaboration des PPA	- Contrats du consultant - Rapports des PPA diffusés	- UCP - Consultant	Année 1	10 000 000
Provision pour la mise en œuvre des PPA	- Activités réalisées dans les régions d'intervention concernées	- UCP	Années 2 à 5	24 000 000
Information, Sensibilisation et Renforcement des capacités	- Sessions de formation, d'information et de sensibilisation organisées	- UCP - Consultant	Année 1	24 000 000
Suivi interne	- Rapports d'activités des organisations partenaires de mise en œuvre des actions proposées - Nombre de rapports de suivi du comité local de suivi - Nombre de missions de suivis par l'expert social - Nombre de rapports de suivi	- Expert social du Projet - Comités locaux de suivi du projet - Délégué Départemental du MINAS	Années 1 à 5	PM car à déterminer dans chaque PPA. Mais la mission propose un appui de 100 000 FCFA par mois par DD MINAS impliqué et 50 000 FCFA par comité local de suivi mis en place au

	transmis à l'UCP et à la Banque mondiale			démarrage du projet
Évaluation à mi-parcours	- Contrat du consultant - Rapport de l'évaluation	- UCP - Consultant	Année 2	5 000 000
Évaluation finale	- Contrat du consultant - Rapport de l'évaluation	- UCP - Consultant	Année 5	5 000 000
COUT TOTAL DE MISE EN ŒUVRE DU CPPA				78 000 000

BIBLIOGRAPHIE

✓ Sur les Pygmées

Centre pour l'environnement et le développement, Les droits des peuples autochtones au Cameroun. Rapport supplémentaire soumis suite au deuxième rapport périodique du Cameroun, 2010.

CIEFE, 2016. Compte rendu de la mission de collecte des données dans les arrondissements d'Akom II et de Bipindi : Études socio-économique, anthropologique et environnementale pour l'exploitation des UFAS 09-029 et 00-003 par la compagnie forestière de kribi (CFK) ; 25 p.

DAOU Véronique Joiris, Entre le village et la forêt, place de la femme Bakola et Baka dans des sociétés en voie de sédentarisation, 1986.

Jean Albert GWET, Plan des peuples autochtones (PPA) du projet d'investissement et de développement des marchés agricoles au Cameroun (PIDMA) Rapport définitif, 2014.

JMN Consultant, Étude d'Impact Sur l'Environnemental des UFA 10 030, 10 039, 10 041, 10 042 & 10 044 Pallisco-CIFM. Environnement et Biodiversité. Tome 1. Rapport final, 2006.

KOLOKOSSO O. Marielle, Peuples autochtones et droit au développement au Cameroun : Cas des pygmées Baka de l'est Cameroun, 2010.

PAISS, 2016. Audit social en faveur des indigents et des populations autochtones.

Samuel Nguiffo et Nadine Mballa, Les Dispositions Constitutionnelles, Législatives Et Administratives Relatives Aux Populations Autochtones Au Cameroun, 47 p.

Séverin Cécile ABEGA et Patrice BIGOMBE LOGO, (2005), Éléments de synthèse générale des résultats de l'étude sur l'autopromotion des populations « Pygmées » d'Afrique Centrale, 29 p.

✓ Sur les Bororos

Mette Bovin, 1991. « Mariages de la maison et mariages de la brousse dans les sociétés peule, wodaabe et kanuri autour de lac Tchad » (Actes du IV^e colloque Mega-Tchad CNRS/ORSTOM, Paris, du 14 au 16 septembre 1988, vol. 2, *Les relations hommes-femmes dans le bassin du lac Tchad*, Paris, p. 265-323)

Nikolaus Schareika, Westlich der Kälberleine, 2003. *nomadische Tierhaltung und naturkundliches Wissen bei den Wodaabe Südostnigers*, Lit, Münster, 347 p. (ISBN 3-8258-5687-9) (Thèse soutenue à l'Université de Mayence en 2001)

Roger Labatut, 1973. *Le Parler d'un groupe de Peuls nomades : les WoDaaBe Hoorewaalde Dageeja BiBBé Bii Siroma, Nord-Cameroun*, Société d'études linguistiques et anthropologiques de France, 326 p. (d'après une thèse de 3^e cycle, 1970)

Seignobos, C. et Teyssier, A. 1998. Enjeux fonciers dans la zone cotonnière du Cameroun. *Observatoire du foncier n° 2*. Projet DPGT. MinAgri/CFD/FAC. 52 p.

Teyssier, A., Seignobos, C., Hamadou, O. et Gondji, E. 2001. *Les chefferies du Nord-Cameroun comme dispositifs exclusifs d'administration foncière locale*, 23 p. Atelier «Les dispositifs locaux d'administration foncière en Afrique rurale», 12-14 décembre 2001. GRET/IRD, Paris

ANNEXES

ANNEXE 1 : TERMES DE RÉFÉRENCE POUR L'ÉLABORATION CADRE DE PLANIFICATION DES PEUPLES AUTOCHTONES (CPPA)

1. CONTEXTE DE LA MISSION

Le Cameroun se caractérise par l'extraordinaire diversité de ses peuplements, avec plus de 250 ethnies. Depuis l'indépendance, la politique gouvernementale s'est attelée à assurer l'unité nationale, et l'une des stratégies mises en place à cette fin a consisté en la promotion de « l'intégration nationale ». Celle-ci consiste en un effort de brassage des populations dans le but d'améliorer la compréhension entre elles, et de réduire les particularismes.

La constitution de janvier 1996 est la première à faire référence aux notions de « minorités » et de « populations autochtones ». Bien que ces deux notions semblent avoir, dans la constitution, une acception différente de celle admise dans la terminologie des Nations unies.

En l'absence d'une définition unanimement admise de la notion de « populations autochtones », il est indispensable de se référer aux critères internationaux d'identification desdites communautés pour établir leur existence au Cameroun.

De ce fait, le Gouvernement camerounais entend mettre un accent important sur la formation du capital humain, à travers la mise en œuvre avec détermination de la **Stratégie Sectorielle de l'Éducation**. C'est dans ce sens qu'il consent d'énormes sacrifices, plus particulièrement ceux relevant de l'Éducation de Base. Aussi l'État s'est fixé comme objectifs d'assurer l'éducation primaire pour tous en inscrivant comme priorités :

- l'universalisation de l'enseignement primaire ;
- l'amélioration de l'accès et de l'équité ;
- l'amélioration de la qualité.

La question de l'éducation des jeunes en général et des enfants des peuples autochtones et marginalisés en particulier reste une préoccupation majeure pour le Cameroun. Les enjeux portent d'une part, sur l'accroissement de l'accès à la formation en vue d'assurer l'éducation pour tous et d'autre part, sur l'amélioration de la qualité.

Pour accroître ses capacités d'intervention dans le domaine de l'Éducation, le Cameroun bénéficie de l'appui multiforme des Partenaires Techniques Financiers (PTF), tels que l'AFD, l'UNICEF et la BAD.

Le Gouvernement de la République du Cameroun, à travers le Ministère de l'Éducation de Base, le Ministère des Affaires Sociales qui s'occupent en particulier de l'insertion sociale des peuples autochtones, prépare le Programme d'Appui à la Réforme du Secteur de l'Éducation au Cameroun (PAREC). Ce projet compte couvrir les **Zones d'Éducation Prioritaires (ZEP)** en général et en particulier **toutes les régions ayant des peuples autochtones ou marginalisés au sein de leurs populations (Régions de l'Est, du Sud, du Nord-ouest et du grand nord)** où l'on trouve certaines poches importantes desdites populations (**Bakas, Bagyelis, Mbororo, et Bedzan**).

Le projet va s'articuler sur les activités :

- Recrutement des enseignants au primaire ;
- Formation des enseignants au nouveau curriculum ;
- Livres scolaires ;
- Acquis scolaires ;
- Système d'Information et de Gestion de l'Éducation (**SIGE**) ;
- Développement du préscolaire.

Toutefois, les activités seront pondérées sur la base de critères basés sur les besoins et elles bénéficieront de l'assistance de la Banque mondiale. La période de mise en œuvre du projet sera étalée sur cinq ans.

Le PAREC est conçu suivant une approche centrée sur les résultats. Il vise l'amélioration durable de l'accès des populations autochtones (pygmées) et marginales (Mbororos) aux services de base, en particulier celles vivant dans les communes sous structurées.

Pour atteindre cet objectif, le Projet envisage : (i) s'appuyer sur l'expertise des municipalités (gestion des projets communautaires) qui sont les bénéficiaires à l'heure de la décentralisation, les consultations participatives seront organisées pour obtenir l'opinion des populations sur le bilan des précédents projets, pour certaines résurgences d'impact des politiques et des propositions d'amélioration.

Dans le cadre de cette préparation, la sous-composante des infrastructures résilientes vise à mettre à niveau les infrastructures adaptées aux zones écologiques et à des personnes ayant un handicap, afin d'accroître l'accès à l'école et améliorer l'intégration socio-économique.

Fort des expériences acquises des projets antérieurs, l'approche accordera la priorité aux solutions graduelles qui permettent une amélioration progressive du niveau des activités rattachées au projet.

Ces activités seront enchaînées aux sous-composantes visant à développer des investissements qui restent encore inconnus et pourront apparaître au moment de l'étude.

Au regard de la législation en vigueur, le Projet est classé en catégorie B et sera soumis aux exigences nationales de la loi N°96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement, l'Arrêté No 00001/MINEPDED du 08 Fév. 2016 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une évaluation environnementale stratégique ou à une étude d'impact environnemental et social, ainsi qu'aux Politiques de sauvegardes de la Banque mondiale à savoir : OP/BP 4.01 : Évaluation environnementale et OP/PB 4.10 : Peuples Autochtones. Du fait de la présence des peuples autochtones dans les futures zones d'intervention du projet, il sera nécessaire d'élaborer un Cadre de Planification pour les Populations Autochtones (**CPPA**) afin de consolider l'engagement de l'État d'assurer la protection des minorités et de préserver les droits des populations autochtones conformément à la loi.

Le but de l'élaboration du CPPA est de guider le projet dans la minimisation de l'impact du projet sur le plan économique et socioculturel des peuples autochtones. Il est question ici de fixer un cadre permettant de guider le projet dans la prise en compte de la dignité, des droits de la personne, de l'économie et de la culture des populations autochtones et de s'assurer en même temps que celles-ci en tirent des avantages socio-économiques et culturellement adaptés du projet. Le CPPA fournira les conditions sur la manière dont ces objectifs peuvent être atteints et il recommandera des mesures destinées : a) à éviter les incidences susceptibles d'être préjudiciables aux populations autochtones concernées ; ou b) au cas où cela ne serait pas possible, à atténuer, minimiser ou compenser de telles incidences.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

Cette mission a pour objectifs de :

- (i) Faire une analyse des impacts (positifs et éventuellement négatifs) du projet PAREC sur les populations autochtones vivant dans les zones d'intervention du projet conformément à la politique opérationnelle 4.10 de la Banque Mondiale ;
- (ii) Évaluer les risques de marginalisation des populations autochtones dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet
- (iii) Proposer des mesures d'atténuation desdits risques ;
- (iv) Proposer des directives et méthodes claires pour une meilleure évaluation et maîtrise des risques sociaux des activités qui seront financées par le projet.

3. RESULTATS ATTENDUS :

Les résultats attendus de l'élaboration du CPPA sont les suivants :

- Une description du projet est faite avec une analyse succincte de la situation de l'éducation (en relation avec les peuples autochtones) dans les zones ciblées
- Le profil des populations autochtones dans les zones d'intervention du projet est réalisé (groupes présents, localisation, population, nombre d'enfants scolarisés)
- L'analyse de la législation protégeant les droits des peuples autochtones est faite
- Une analyse sociale rapide est faite afin de déterminer les impacts (positifs et négatifs) du projet sur les populations autochtones
- Un processus de consultation des populations autochtones est proposé pour les périodes de préparation et de mise en œuvre du projet
- Une analyse succincte de la structure de mise en œuvre du projet est faite par rapport à la mise œuvre du CPPA
- Un mécanisme de gestion des plaintes est proposé
- Un mécanisme réaliste de suivi et évaluation est proposé
- Un budget de mise en œuvre du CPPA est proposé*

4. ACTIVITES ET TACHES DU CONSULTANT

Le consultant qui travaillera en collaboration avec l'Équipe Nationale (EN) définira une méthodologie de travail approuvée par l'Équipe nationale et la Banque mondiale. Il exécutera, entre autres, les tâches suivantes :

- Évaluation sociale et diagnostique des populations autochtones et des populations marginales dans les zones ciblées du Projet. L'objectif de l'étude est d'identifier de manière aussi précise que possible les effectifs et la localisation des populations autochtones dans les zones ciblées du projet et leur(s) condition(s) de vie. Par localisation, on entend à la fois les présences permanentes et sédentaires, que les passages des groupes de Populations Autochtones dans l'aire d'influence du projet, s'ils ont trait à des formes d'utilisation économique, sociale ou culturelle des espaces traversés. L'inventaire pourra s'appuyer sur les statistiques des localités et les témoignages des administrateurs et ONG, mais aussi et surtout sur des entretiens avec les représentants des groupes concernés. Les détails et le cadre pour l'évaluation sociale sont à la page 5 de l'OP/PB 4.10.
- Établir le type de sous-projets susceptibles de faire l'objet d'une demande de financement au titre du projet ;
- Établir les répercussions positives et négatives que pourraient avoir lesdits sous-projets sur les populations autochtones d'une part, et les populations marginalisées d'autre part ;
- Établir le plan à suivre pour réaliser l'évaluation sociale de tels sous-projets ;
- Établir le cadre qui permettra d'assurer une consultation des communautés autochtones et des communautés marginales, préalable, libre et fondée sur la communication des informations requises, à chaque étape de la préparation et de l'exécution du projet ;
- Établir les dispositifs institutionnels et processus (y compris le renforcement des capacités en cas de besoin) présidant à l'examen préalable des activités financées par le projet, à l'évaluation de leurs répercussions sur les populations autochtones et sur les populations marginales (screening), les critères pour la préparation des plans d'actions en faveur des populations autochtones et des populations marginales (PPA) et à la gestion des plaintes éventuelles ;
- Établir les modalités de suivi et d'établissement des rapports, notamment les mécanismes et les normes de référence adaptés au projet et la source des ressources pour la mise en œuvre du CPPA ;
- Établir les modalités de divulgation pour les PPA(s) qui soit préparé sous le CPPA.

5. PROFIL DU CONSULTANT

Compte tenu de la nature de la mission, le Consultant devrait :

- Être titulaire d'un diplôme de BAC + 5 au moins ;
- Être un Expert en gestion de l'environnement et social, un Socio-économiste, un Expert en sciences de l'éducation (professeur d'écoles normales d'instituteurs) ou un Ingénieur du Génie civil ;
- justifier d'une bonne expérience dans la gestion participative ;
- justifier d'une bonne expérience dans l'évaluation sociale et la préparation des documents cadres sur les populations autochtones ;
- Justifier d'une expérience d'au moins cinq (05) ans dans le domaine
- Avoir mené au moins trois missions similaires au Cameroun.

6. DUREE DE LA MISSION

12 jours calendaires.

7. LIVRABLES

Un rapport qui sera déposé au PAEQUE, sis à l'ex IPAR dans l'enceinte de l'ENIEG bilingue de Yaoundé, située au Camp SIC Nlongkak, en version papier (10 exemplaires) et en version électronique, en français et en anglais.

Annexe B : Obligations du Contractuel en matière d'Établissement de Rapports

Le Consultant remettra en version électronique les rapports suivants au maître d'ouvrage :

Rapport	Délai de remise	Nombre d'exemplaires
Un rapport provisoire du CPPA	12 jours après démarrage de la mission	Version électronique
Un rapport final du CPPA	02 jours après observation du Client sur le rapport provisoire	Version électronique

La version électronique du rapport doit être disponible en logiciels courants (Word, Excel etc.).

L'administration du PAEQUE a sept (07) jours pour valider le rapport à compter de la date de dépôt par le prestataire.

ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Cf. fichier PDF (fiches scannées) ci-joint

**ANNEXE 3 : COMPTES RENDUS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES AVEC LES
POPULATIONS DES CAMPEMENTS PYGMEES ET DES VILLAGES HOTES**

Cf. fichier Word ci-joint